

ASSEMBLÉE NATIONALE

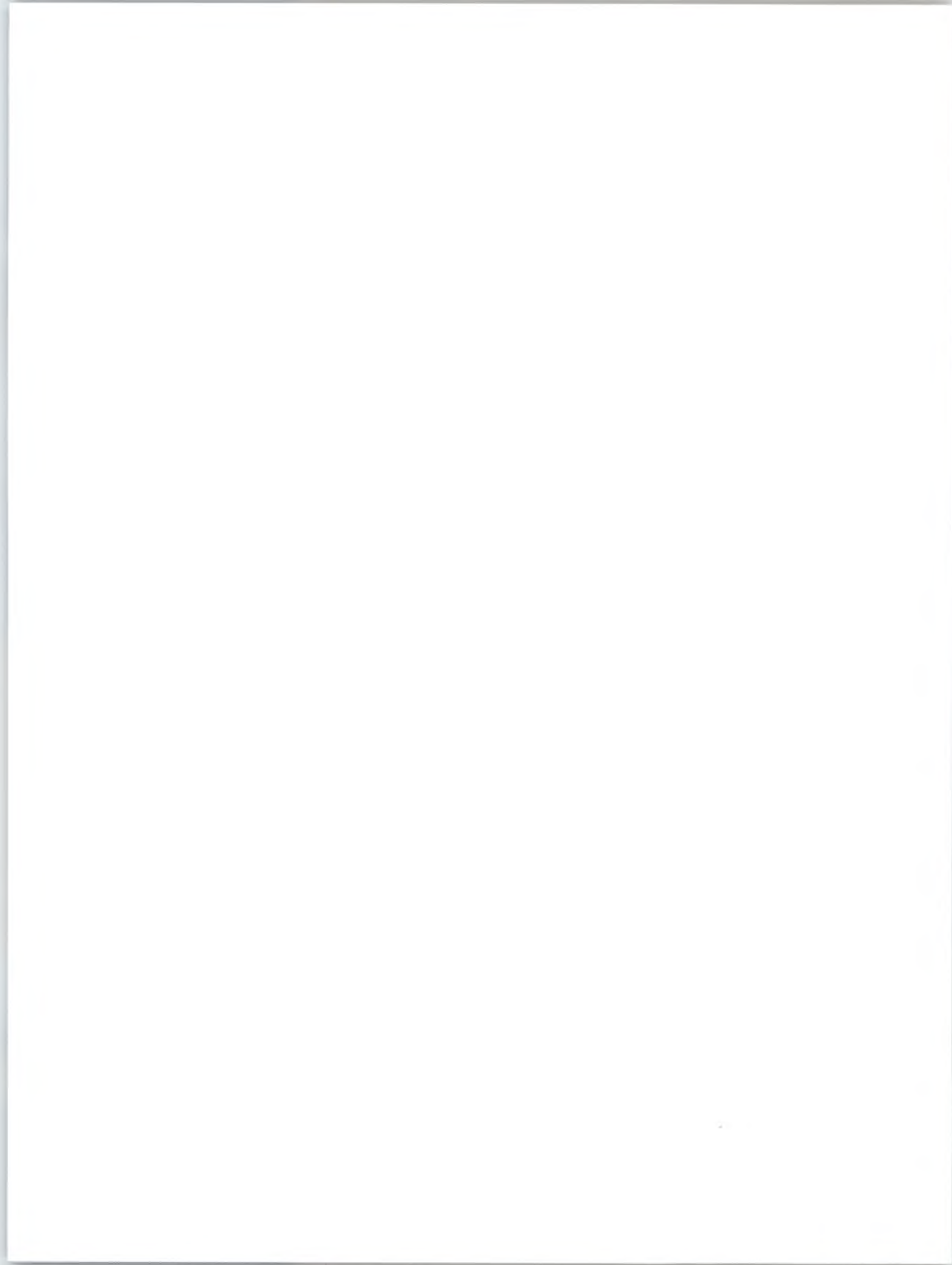
no 300-8031104

Rapport annuel 2002-2003



Chambre
des notaires
du Québec





Rapport annuel

2002-2003



Chambre
des notaires
du Québec

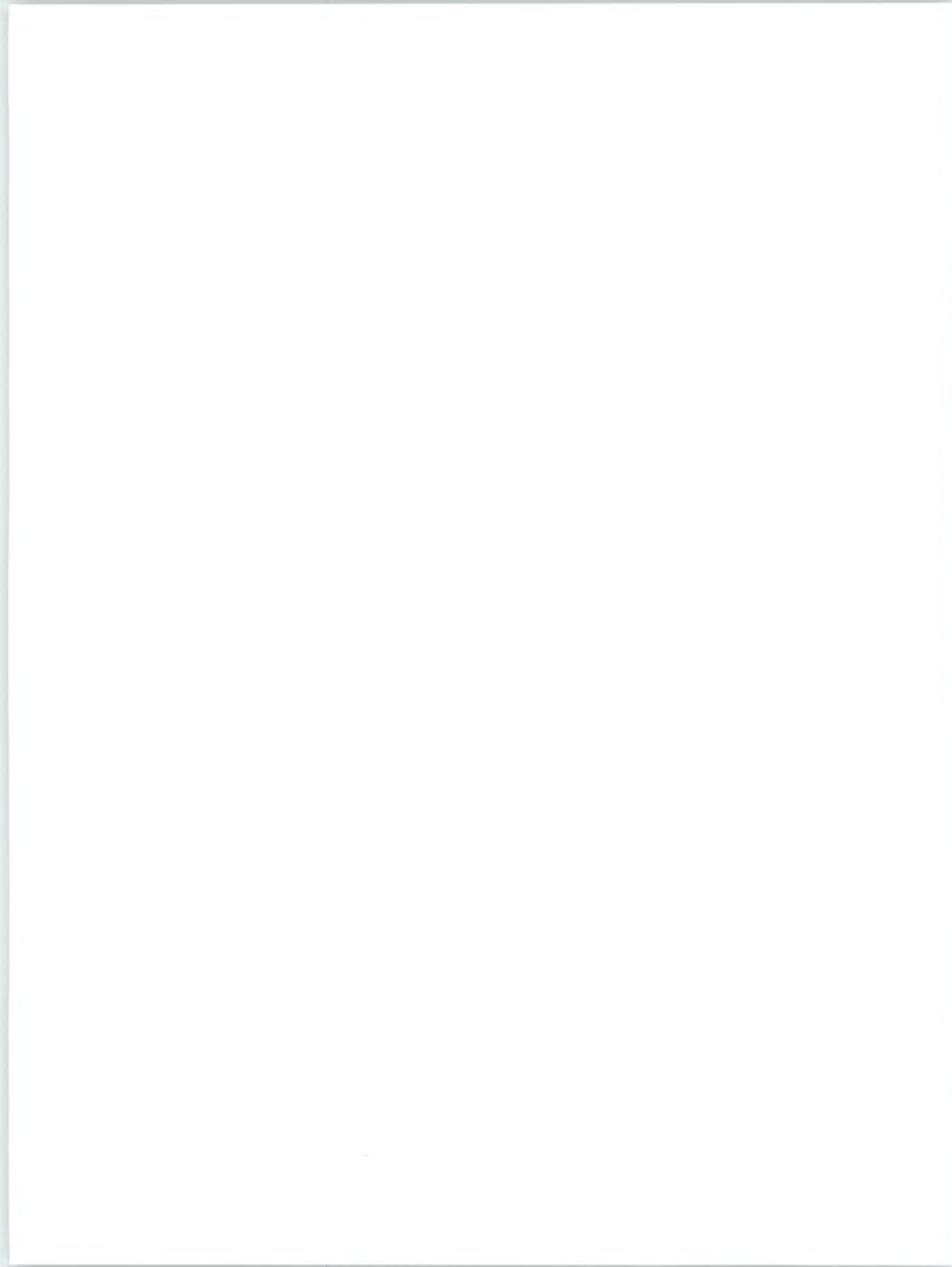
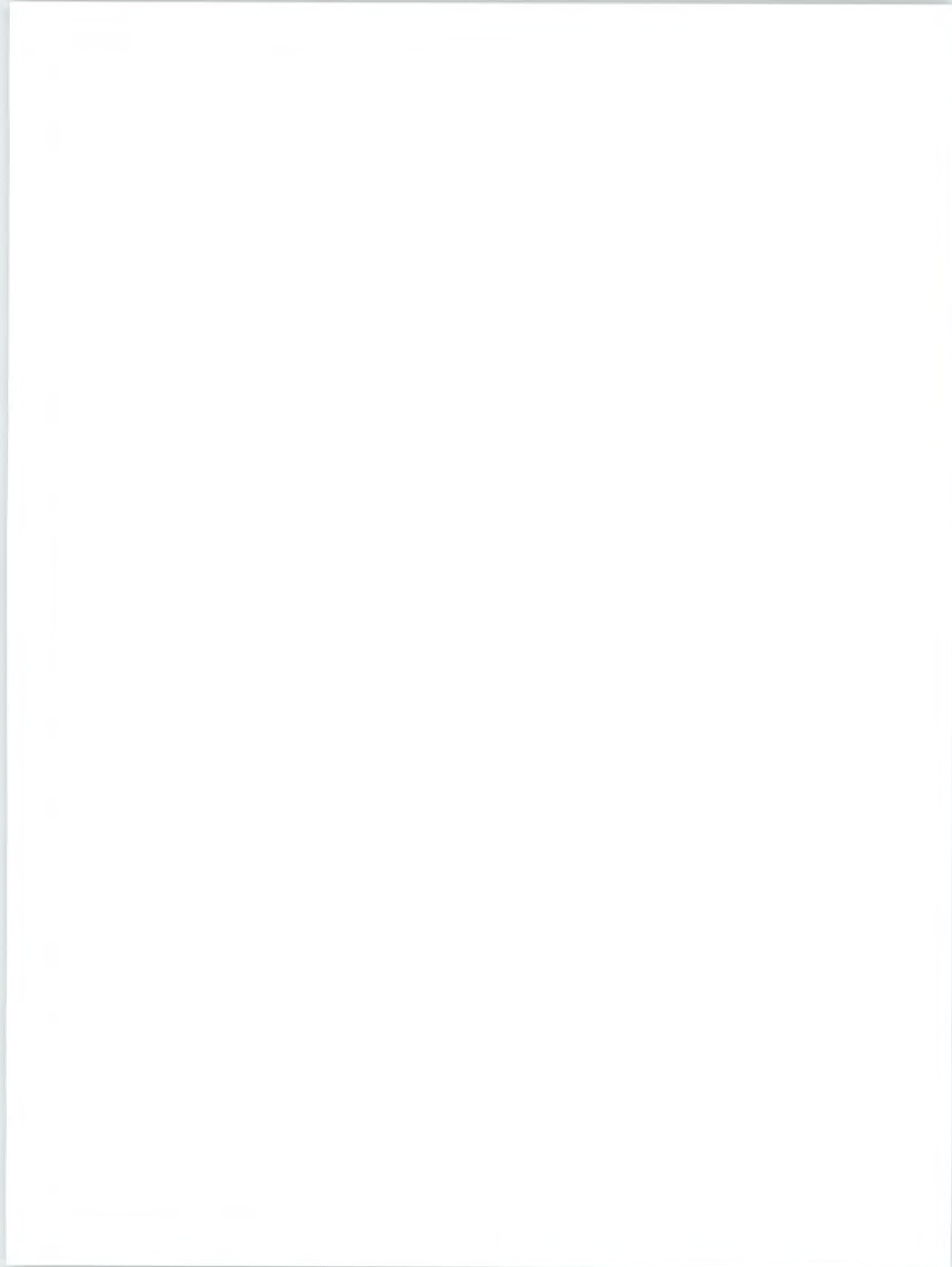


Table des matières

1.	Lettres de présentation.....	1
2.	Membres du Bureau de l'Ordre	3
3.	Membres des comités de l'Ordre	5
4.	Personnel permanent de l'Ordre	7
5.	Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9
6.	Les cotisations pour l'exercice 2002-2003	11
7.	Rapport du président	13
8.	Rapport du directeur général	17
9.	Rapport du secrétaire	21
10.	Rapports des directions	
10.1	Syndic	25
10.2	Inspection professionnelle	26
10.3	Services juridiques	27
10.4	Services administratifs	28
10.5	Développement de la profession	29
10.6	Coopération internationale	31
11.	Rapports des comités	
11.1	Comité d'inspection professionnelle	35
11.2	Comité de discipline	36
11.3	Comité de révision	36
11.4	Comité du Fonds d'études notariales	37
11.5	Comité du Fonds d'indemnisation	37
11.6	Comité de placements	38
11.7	Comité des communications	38
11.8	Comité de la formation des notaires.....	39
11.9	Comité de la formation continue	39
11.10	Comité sur les stages de formation professionnelle	40
11.11	Comité de retraite	40
11.12	Comité des relations canadiennes et internationales.....	41
11.13	Comité jeunesse	42
11.14	Comité de vérification	42
11.15	Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis	43
11.16	Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	43
11.17	Comité sur les normes de pratique	44
11.18	Comité sur les institutions financières	44
12.	Principales résolutions du Bureau de l'Ordre	45
13.	Principales résolutions du Comité administratif.....	47
14.	Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2002-2003	49
15.	États financiers et rapports des vérificateurs	51



Lettres de présentation

Montréal, août 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application du
Code des professions
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 2003

Monsieur Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 2003

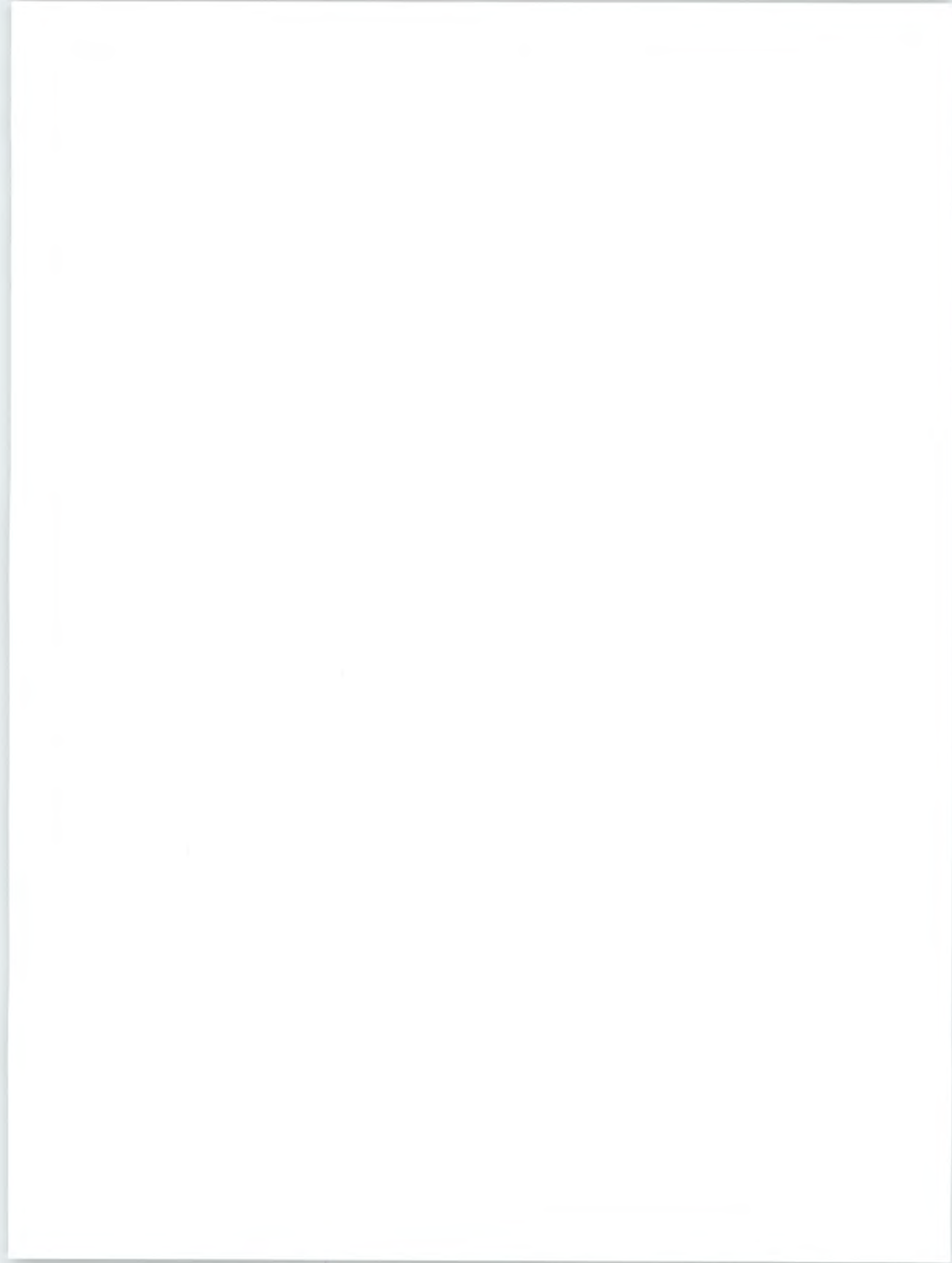
Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*



Membres du Bureau de l'Ordre (au 31 mars 2003)

Président

M^e Denis Marsolais

Vice-président

M^e Jean Paul Dutrisac

Districts

Représentants

ABITIBI

M^e André Gilbert

BAS SAINT-LAURENT / GASPÉSIE

M^e Serge Bernier

BEAUCE

M^e Manon Tousignant

BEAUHARNOIS / IBERVILLE

M^e Josette Marois

BEDFORD / SAINT-HYACINTHE

M^e Louise-Marie Lemieux

HULL

M^e Mario Desnoyers

JOLIETTE

M^e Louise Lortie

LAVAL

M^e Yvan Barabé

LONGUEUIL

M^e Dominique Duclos

MONTRÉAL

M^e Sophie Ducharme

M^e Jean Paul Dutrisac

M^e Maurice Piette

M^e Johanne Viau

QUÉBEC

M^e Michel Y. Gaudreau

M^e Gilles Huot

M^e Hugues Poulin

M^e Hugo Couturier

RICHELIEU / DRUMMOND

M^e André Lessard

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M^e Maurice Paré

CÔTE-NORD

M^e Michel Légaré

SAINT-FRANÇOIS

M^e Jacques Blondin

TERREBONNE

TROIS-RIVIÈRES

Représentants du public

M^{me} Louise Carpentier

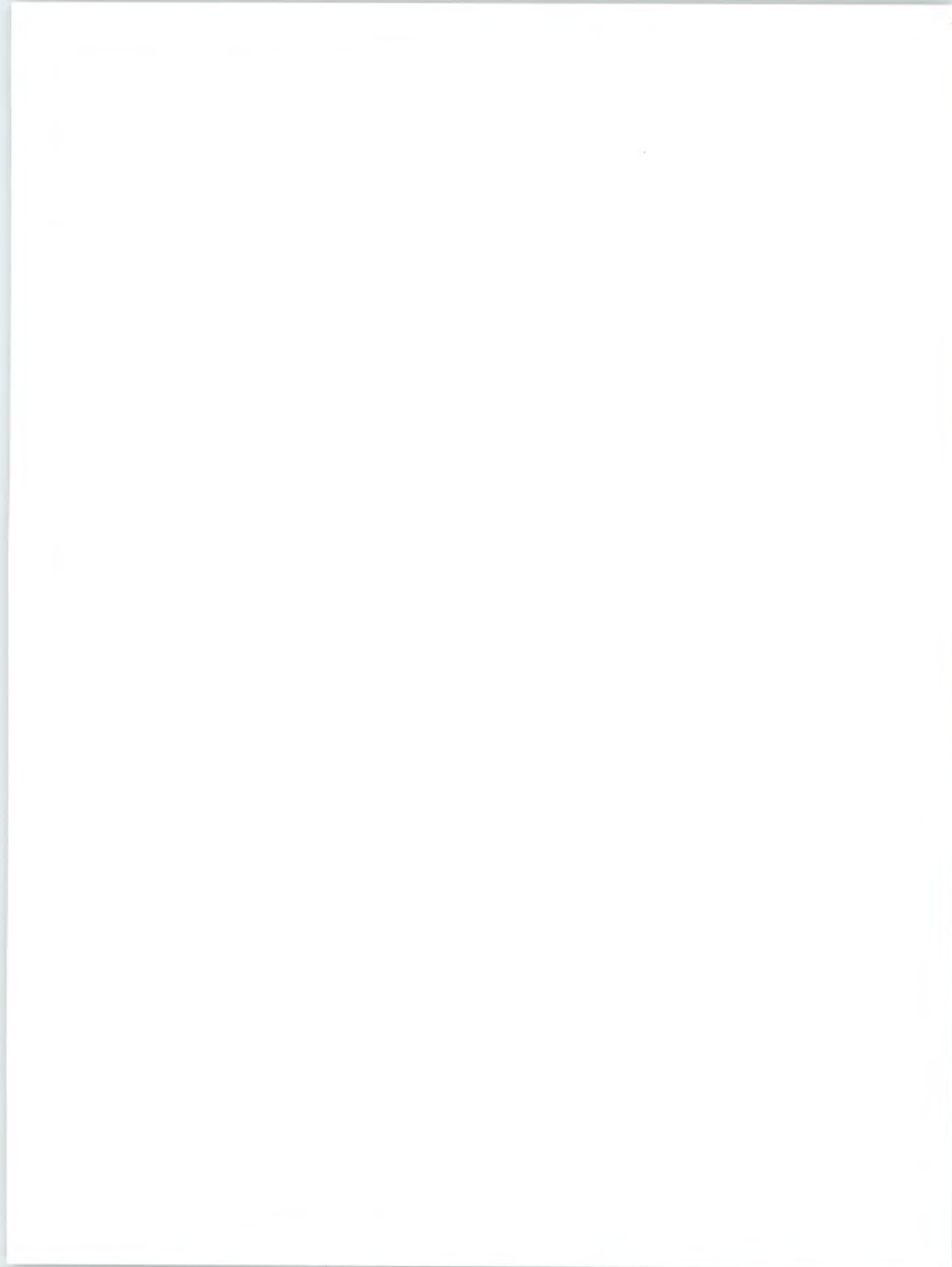
M^{me} Monique Émond

M^{me} Marjolaine Lafortune

M^{me} Suzanne Petit

Directeur général

M. Richard Gagnon, FAdm.A



Membres des comités de l'Ordre (au 31 mars 2003)

Comité administratif

M^e Denis Marsolais, président
 M^e Jean Paul Dutrisac, vice-président
 M^e Serge Bernier
 M^e André Lessard
 M^e Maurice Piette
 M^{me} Marjolaine Lafortune

Comité de discipline

M^{me} Marie-Esther Gaudreault, présidente
 M^e Sander J. Abrahams
 M^e Sylvie Beaupré
 M^e André Cantin
 M^e Aldo M. Cocciardi
 M^e Monique Corbeil
 M^e Pierre A. Corbeil
 M^e Yvan Corbeil
 M^e Jean-François Dugas
 M^e Pierre Dupré
 M^e Jean Gagné
 M^e Stanley P. Gauvreau
 M^e Normand A. Lacasse
 M^e Sylvie Lafond
 M^e Guy La Haye
 M^e Michel Lamoureux
 M^e Bernard Laroche
 M^e Sylvain Larocque
 M^e Michel Leblanc
 M^e Guy Leduc
 M^e Pierre Martel
 M^e Sheldon A. Merling
 M^e Dominique Michaud
 M^e Nicole Milot
 M^e Jean Mousseau
 M^e Jacques Néron
 M^e Denis Paré
 M^e Pierre Péladeau
 M^e Claire Pouliot
 M^e Aline Rouleau
 M^e Daniel Vézina
 M^e André D. Voizard

Comité du Fonds d'indemnisation

M^e André Hogue, président
 M^e Jacques Blondin
 M^e Michel Y. Gaudreau
 M^e Gilles Tremblay
 M^{me} Monique Émond

Comité de révision

M^e Claude Cécyré
 M^e Mireille Fortier
 M^e Jean-François Lapointe
 M^e Pierre Pépin
 M^{me} Odette Bouillé-Drouin
 M^{me} Suzanne Petit

Comité d'inspection professionnelle

M^e Jean-Pierre Bertrand, président
 M^e Jean-François Malo, vice-président
 M^e Pierre A. Poitevin, secrétaire
 M^e Armand Bolduc
 M^e Linda Boucher
 M^e Denise Duquette
 M^e Louis Vincent

Comité du Fonds d'études notariales

M^e Louis Fontaine, président
 M^e Sophie Ducharme, vice-présidente
 M^e Raymond-Pierre Gingras, secrétaire

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

M^e Stanley P. Gauvreau, président
 M^e David Dolan, vice-président
 M^e Marc Boudreault
 M^e Mario Desnoyers
 M^e Denis Paré

Comité de la formation des notaires

M^e Jacques Beaulne
 M^e Gérard Guay
 M^e Pierre Ciotola
 M^e Luce Samoisette
 M. Jacques Ouellet

Comité sur les stages de formation professionnelle

M^e Stanley P. Gauvreau, président
 M^e David Dolan, vice-président
 M^e Marc Boudreault
 M^e Mario Desnoyers
 M^e Denis Paré

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires

M^e François Forget, président
 M^{me} Élisabeth Beaudoin, vice-présidente
 M^e Pierre Chartrand
 M^e Françoise Côté
 M^e Vilmont Dupuis
 M^e Anne Hamelin
 M^e Louis-Philippe Hébert
 M^e Jacques Morand
 M^e Jean Morin
 M^e François Rainville
 M^e Aline Rouleau
 M^e Daniel Tousignant
 M^e Hélène Tremblay

Comité des communications

M^e Jean Paul Dutrisac, président
 M^{me} Louise-Marie Lemieux, vice-présidente
 M^e Hélène Dufour
 M^e Gaétane Lemay
 M^e Guy Mercier
 M^e Nelson Ward



MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE

Comité de la formation continue

M^e Sophie Ducharme, présidente
M^e Christine Gagnon, vice-présidente
M^e Gilbert G. Landry
M^e Denis Lapointe
M^e Brigitte Lefebvre
M^e Jean Valiquette

Comité des relations canadiennes et internationales

M^e Louise Lortie, présidente
M^e Marie Samson, vice-présidente
M^e Gilles Demers
M^e Jean-Bernard Parenteau
M^e Brigitte Roy

Comité du régime de retraite

M^e Michel Légaré, président
M^e Georges Gauthier, vice-président
M. Bertrand Lortie, secrétaire
M. Patrick Meunier
M. Maurice Lamothe
M^{me} Lynda Lantagne
M^{me} Nathalie Denis
M^{me} Anne Gagné

Comité de placements

M. André Bérubé, c.a.
M^e Georges Gauthier
M^e Michel Turcot

Comité des relations avec les institutions financières

M^e Diane Blouin
M^e Pierre Dupré
M^e Louis Fontaine
M^e François Forget
M^e André Lachapelle
M^e Roland Vaillancourt
M^e Arnold Isaacson

Comité sur les normes de pratique

M^e Guy Bélisle, président
M^e André Gilbert
M^e Marie Marier

Comité de déontologie

M^e Michel Légaré
M^e Johanne Viau
M^{me} Louise Carpentier

Comité de vérification

M^e Louis Fontaine, président
M^e Sophie Ducharme, vice-présidente
M^e Raymond-Pierre Gingras, secrétaire
M. André Bérubé, c.a.

Comité jeunesse

M^e Geneviève Bilodeau
M^e July Bouchard
M^e Hugo Couturier
M^e Éric Lippé
M^e Réjean-Claude Migneault

Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2003)

Présidence

Marsolais, M^e Denis, président
 Maril, M^{me} Carole, adjointe au président
 Senneville, M^{me} Sylvie, secrétaire de direction du président

Direction générale

Gagnon, M. Richard, directeur général
 Fortin, M. Antonin, responsable des communications
 Couture, M^{me} Jocelyne, secrétaire de direction du directeur général
 Trépanier, M^{me} Nicole, secrétaire de direction, communications

Direction de la coopération internationale

Parent, M^e Nathalie, directrice de la coopération internationale
 Bertrand, M^e Jean-Pierre, directeur adjoint (Ukraine)
 Cernica, M^e Carolina, directrice adjointe (Roumanie)
 Champagne, M^{me} Lisa, secrétaire principale de la coopération internationale
 Billot, M^{me} Claudine, secrétaire

Développement de la profession

Laurent, M^e Claude, directeur
 Lachance, M^{me} Lise, directrice adjointe
 Trépanier, M^e Guylaine, registraire
 Laplante, M. Stève, conseiller à la production
 Arsenault, M. Daniel, préposé
 Beaudet, M^{me} Carmen, préposée
 Beaudette, M^{me} Nathalie, commis
 Bigras-Frenette, M^{me} Nicole, préposée
 Brabant-Crête, M^{me} Sylvie, préposée
 Chalifour, M^{me} Hélène, préposée
 Charbonneau, M^{me} Martine, préposée (réception)

Crevier, M^{me} Sylvie, préposée principale
 Damphousse, M^{me} Danielle, secrétaire
 Delisle, M^{me} Audrey, préposée
 Desjardins, M^{me} Nicole, secrétaire
 Donaghy, M^{me} Francine, préposée
 Donaghy, M^{me} Karine, commis
 Duquette, M^{me} France, technicienne en documentation
 English, M^{me} Lynne, préposée (réception)
 Faubert, M^{me} Suzanne, secrétaire
 Gauvin, M^{me} Éliane, préposée
 Girard, M^{me} Chantal, préposée
 Godin, M^e Sonia, juriste
 Guimond, M^{me} Ginette, préposée
 Laflamme, M^{me} Claudine, commis
 Laffleur, M^{me} Ginette, secrétaire principale
 Lamarche, M^{me} Manon, préposée principale
 Lauge, M^{me} Karine, préposée
 Mallet, M^{me} Huguette, préposée
 Marois, M^{me} Carole, préposée principale
 Ménard, M^{me} Andréanne, préposée
 Ménard, M^{me} Micheline, préposée
 Morissette, M^e Guylaine, juriste
 Ouimet, M^{me} Louise, technicienne en documentation
 Pelletier, M^e Johanne, juriste
 Pelletier, M^{me} Lucie, préposée
 Poliquin, M^{me} Chantal, technicienne en gestion documentaire
 Poulin, M^e Nicole, juriste
 Rinfret, M^{me} Lise, commis
 Roy, M^{me} Diane, secrétaire
 Sarlat, M^{me} Marie-Josée, secrétaire
 Thibault, M^{me} Cécile, préposée

Inspection professionnelle

Bertrand, M^e Jean-Pierre, directeur
 Malo, M^e Jean-François, directeur-adjoint
 Gosselin, M^{me} Nathalie, secrétaire
 Pellerin, M^e Jocelyne, inspecteur

Pelletier, M^e Yvan, inspecteur
 Poitevin, M^e Pierre A., inspecteur
 Pomerleau, M^e Suzanne, inspecteur
 Sédillot, M^{me} Claudette, secrétaire principale
 Tessier, M^e Nelson, inspecteur

Secrétariat

Poulin, M^e Michel, directeur et secrétaire de l'Ordre
 Bougeault, M^{me} Johanne, secrétaire principale
 Gagliardi, M^e Danielle, secrétaire adjoint
 Chénier, M^{me} Colette, secrétaire
 Dubuc, M^{me} Chantale, secrétaire
 Lachaine, M^{me} Marie-France, secrétaire
 Langlois, M^{me} Lise, technicienne, gestion de l'information
 Larose, M^{me} Francine, secrétaire
 Normandin, M^e Annick, conciliateur des comptes d'honoraires

Services administratifs

Lortie, M. Bertrand, directeur
 Lord, M^{me} Martine, contrôleur
 Latulippe, M^{me} Nancy, intégrateur technologique
 Meunier, M. Patrick, coordonnateur - ressources humaines et qualité
 Rondeau, M^{me} Louise, coordonnatrice - ressources matérielles et formation
 Bélanger, M. Roger, préposé
 Bonneau, M^{me} Nicole, réceptionniste
 Guénette, M^{me} Diane, réceptionniste
 Lantagne, M^{me} Lynda, technicienne en ressources humaines
 Legault, M^{me} Marie-Pierre, technicienne en comptabilité
 Lindsay, M^{me} France, préposée
 Piette, M^{me} Isabelle, réceptionniste
 Rodrigue, M^{me} Diane, préposée principale
 St-Denis, M^{me} Francine, secrétaire principale

Services juridiques

Gervais, M^e Daniel, directeur
Duval, M^{me} Monique, secrétaire
Fagnan, M^e Liette, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Lamarche, M^{me} Manon P., secrétaire
Lavallée, M^e Lorraine, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Paiement, M^e Pauline, juriste
Provost, M^e Nathalie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Vincent, M^{me} André, secrétaire principale

Direction du syndic

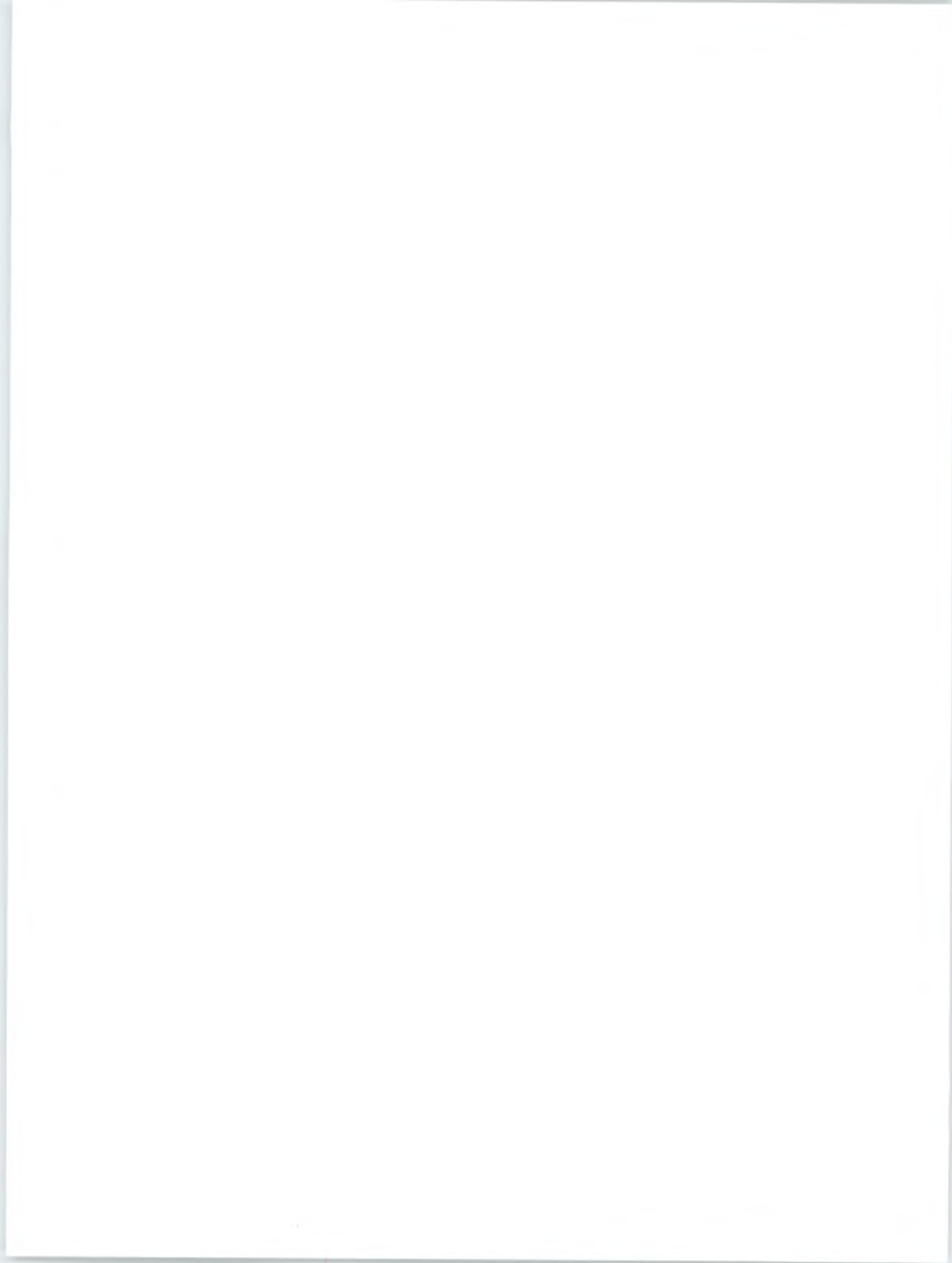
Larivée, M^e Yves, syndic
Charbonneau, M^e Julie, avocate
Cloutier, M^{me} Brigitte, secrétaire
Gareau, M^e Diane, syndic adjoint
Guillet, M^e Réal, syndic adjoint
Lacroix, M^{me} France, secrétaire
Lafond, M^{me} Johanne, secrétaire principale
Laliberté, M^e Maryse, syndic adjoint
Lanthier, M^{me} Martine, secrétaire
Lestage, M^{me} Josée, secrétaire
Nadeau, M^e Sylvie, syndic adjoint
Talbot, M^e Manon, avocate
Thériault, M^{me} Martine, secrétaire
Villeneuve, M^e Michel, syndic adjoint

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Districts électoraux

Abitibi	71
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	122
Beauce	88
Beauharnois/Iberville	125
Bedford/Saint-Hyacinthe	131
Hull	145
Joliette	129
Laval	125
Longueuil	207
Montréal	819
Québec	483
Richelieu / Drummond	98
Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord	140
Saint-François	130
Terrebonne	191
Trois-Rivières	124
Notaires hors Québec	16

Total des membres au 31 mars 2003 : 3 144



Les cotisations pour l'exercice 2002-2003

Cotisation générale :	500 \$
Cotisation pour la campagne de publicité :	100 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 \$

The first part of the paper discusses the importance of understanding the cultural context of the research. It highlights the need for researchers to be sensitive to the values and beliefs of the communities they are studying. This is particularly important in the field of education, where cultural differences can significantly impact learning outcomes. The paper then moves on to discuss the challenges of conducting research in diverse cultural settings. It notes that researchers often face difficulties in establishing rapport with participants and in interpreting their responses. To address these challenges, the paper suggests several strategies, including the use of local researchers and the development of culturally appropriate research instruments. The final part of the paper discusses the importance of ethical considerations in cross-cultural research. It emphasizes the need for researchers to obtain informed consent from participants and to ensure that their research does not cause harm or exploitation. The paper concludes by noting that while cross-cultural research is a complex and challenging endeavor, it is also a highly rewarding one that can lead to a deeper understanding of human behavior and culture.

Rapport du président

Chères consœurs,
Chers confrères,

C'est pour moi un honneur de vous présenter le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec. Ce rapport dresse un inventaire sommaire des actions entreprises et résume les priorités qui ont retenu notre attention au cours des douze derniers mois. J'ai volontairement omis dans ces pages les activités liées à la mission première de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public, ce volet étant traité dans les rapports des comités et des directions que vous trouverez également dans ce rapport annuel.

Au cours de la première année du 45^e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu huit réunions totalisant neuf journées de délibérations. À ces rencontres s'ajoutent celles du Comité administratif dont les membres se sont réunis à 20 occasions, dont sept par le biais de conférences téléphoniques, pour un total de 15 jours de délibérations.

Encore une fois, l'étroite collaboration des différentes instances de l'Ordre et la contribution de nombreux notaires ont permis à l'organisation de rencontrer ses objectifs et d'offrir une excellente performance.

I. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

L'exercice 2002-2003 marque la fin de la période de mise en application du plan stratégique de relance de la profession amorcé en 1999. Un bilan rigoureux de ce plan d'action a été dressé afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs. Par la suite, c'est avec enthousiasme que nous

avons amorcé la réflexion entourant la préparation de la deuxième phase de ce plan stratégique.

Bilan de la phase I

Le bilan de la première phase du plan d'action s'est amorcé à l'été 2002. L'exercice a permis notamment de constater le succès de certains programmes mis de l'avant. C'est le cas du cours de Mise en marché des services notariaux qui a été suivi par quelque 900 études représentant environ 1200 notaires. Le Programme d'aide à la spécialisation a également permis à environ 150 notaires de s'inscrire à différents cours et programmes universitaires afin de parfaire leurs connaissances. Les campagnes publicitaires mettant en vedette l'humoriste Pierre Légaré ont également connu un beau succès, notamment celle portant sur le testament et le règlement des successions dont l'impact s'est manifesté sur le nombre de testaments et de mandats d'incapacité inscrits aux Registres de la Chambre.

Un bilan permet également de déterminer les actions qui n'ont pas atteint l'objectif fixé. À titre d'exemple, le programme d'aide au regroupement, bien qu'il ait donné l'occasion de créer des études diversifiées dans plusieurs régions du Québec, il n'a pas permis de diminuer le nombre de notaires exerçant en solo. Par ailleurs, l'objectif de diversification de la profession a été ralenti par la fébrilité que connaît le secteur du droit immobilier résidentiel depuis maintenant deux ans. Quant aux efforts déployés pour positionner davantage le notaire comme le conseiller juridique des PME, il est encore trop tôt pour en évaluer les retombées.

Bref, le bilan démontre que les priorités mises de l'avant en 1999 répondent à certains besoins de la profession, et que les notaires sont nombreux à y avoir adhéré. Cependant, le plan stratégique de relance de la profession propose un virage majeur, et une période de trois ans n'est pas suffisante pour évaluer les retombées réelles des actions entreprises pour soutenir ce virage. Mais dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits des résultats obtenus tout en ayant la certitude que nous devons favoriser la continuité de nos activités dans le cadre de la deuxième phase du plan d'action.

Consultation

Après avoir dressé le bilan, il est apparu essentiel de consulter un certain nombre de notaires avant d'entamer la préparation de la deuxième phase du plan d'action. C'est dans le but d'amorcer cet exercice de consultation que des groupes consultatifs ont été créés dans chaque district électoral. Un groupe est constitué d'un représentant du Bureau de l'Ordre et de cinq notaires.

À l'automne 2002, j'ai effectué une tournée des districts afin de rencontrer tous les groupes consultatifs. La situation du droit immobilier dans chaque district et l'identification des priorités qui devaient guider la préparation de la phase II du plan d'action étaient les deux sujets à l'ordre du jour de ces rencontres. L'exercice a permis de dégager certaines grandes orientations quant au contenu de la phase II du plan d'action :

- Axer le plan davantage sur le notaire, c'est-à-dire sur le développement des personnes, plutôt que sur la profession;
- Aider les notaires à gérer leur étude et leurs priorités en période d'efferves-

cence comme celle que traverse actuellement le droit immobilier résidentiel;

- Outiller le notaire afin de lui permettre de s'affirmer davantage dans son milieu;
- Régionaliser le déploiement du plan d'action afin de tenir compte du contexte particulier de chaque district électoral;
- Faciliter le recrutement de jeunes notaires afin d'assurer la relève de la profession.

Définition des enjeux de la phase II

C'est en tenant compte de ces grandes orientations que le Comité de travail sur le plan d'action, formé de membres du Bureau et soutenu par la firme SECOR et le personnel de la Chambre, a arrêté les enjeux devant constituer les axes de développement de la deuxième phase du plan d'action.

Le premier enjeu retenu touche la fierté et la recherche de l'excellence. S'affirmer dans son milieu, gérer efficacement son étude qui doit répondre aux mêmes exigences que toute autre entreprise, promouvoir énergiquement ses services auprès de sa clientèle, voilà autant de domaines où le notaire doit exceller, dans un monde où la concurrence, émanant d'un nombre toujours croissant d'intervenants, est de plus en plus vive.

Le deuxième enjeu concerne le développement des compétences. Le notaire s'impose de plus en plus comme un conseiller juridique recherché par les individus qu'il accompagne dans les moments importants de leur vie. Mais il est également mis à contribution par les entreprises qui, plus que jamais, sont sensibles aux effets bénéfiques du droit préventif et du recours aux modes parallèles de résolution des conflits en cas de litige. L'acquisition de compétences de pointe est nécessaire pour permettre au notaire de se positionner favorablement dans ces différents secteurs du droit et pour renouveler l'image que la population a généralement des services offerts par la profession.

Le troisième enjeu s'intéresse au regroupement des notaires. Malgré le fait que tout semble avoir été dit à ce sujet, les membres des groupes consultatifs ont insisté sur l'importance de maintenir cette priorité. L'isolement professionnel, qui va de pair avec l'implantation des nouvelles technologies, l'avènement éventuel de la multidisciplinarité et l'éclosion de nouveaux champs de pratique du notariat militent en faveur de la création d'études plus diversifiées misant sur la synergie qui résulte du travail d'équipe.

Le quatrième enjeu est lié au recrutement de la relève. En effet, selon une étude réalisée par une firme d'actuaire conseil, seulement 70 % des notaires actuellement en pratique le seront toujours en 2012. L'âge moyen des notaires inscrits au Tableau de l'Ordre étant de 45 ans, la profession enregistrera, au cours des prochaines années, un grand nombre de démissions alors que les notaires prendront leur retraite. C'est un fait préoccupant puisque la profession connaît déjà une pénurie de notaires pour répondre à la demande. Il faudra alors recruter 110 nouveaux notaires par année pour maintenir, d'ici 2012, le nombre de praticiens à 3 200.

Phase II du plan stratégique de relance de la profession

Dans le cadre de la phase II du plan stratégique de relance de la profession, les quatre axes de développement retenus sont soutenus par une quinzaine d'actions spécifiques. Compte tenu de l'importance des objectifs poursuivis, le plan d'action s'étend sur une période de cinq ans, de 2003 à 2008. Cet échéancier est nécessaire pour permettre un déploiement efficace des actions et des retombées optimales.

Je n'ai pas l'intention de résumer le plan, ni d'en présenter le contenu dans le cadre de ce rapport annuel. Je me permets cependant de préciser que le plan d'action mise essentiellement sur l'acquisition de

connaissances par la diffusion de sessions de formation et par l'accès aux programmes d'études offerts par les établissements universitaires.

Les notaires qui adhéreront au plan et qui le mettront en application auront l'occasion :

- D'acquérir les connaissances requises pour spécialiser leur pratique dans un champ spécifique du droit;
- De perfectionner leurs connaissances en gestion;
- De développer leurs habiletés pour la mise en marché de leurs services non traditionnels;
- De développer une nouvelle approche pour la prestation et la promotion des services traditionnellement reconnus comme étant l'apanage des notaires;
- De se regrouper avec des confrères et consœurs afin de créer une étude offrant une gamme complète de services;
- De contribuer au recrutement d'une relève dynamique, à l'image du notariat moderne, afin d'assurer l'avenir de la profession.

C'est lors de sa réunion du 1^{er} mars 2003 que le Bureau a adopté, avec enthousiasme, la deuxième phase du plan d'action. Je tiens d'ailleurs à remercier sincèrement les représentants qui ont contribué aux travaux entourant l'élaboration de ce plan d'action, ainsi que tous les membres des groupes consultatifs dont l'apport à la conception du plan s'est avéré considérable. Au cours des années à venir, notre défi consistera à nous assurer que les notaires tireront pleinement profit de ce plan. C'est une condition incontournable pour permettre à la profession d'atteindre les objectifs poursuivis par cet ambitieux programme de cinq ans.

2. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Encore une fois, les relations gouvernementales ont été importantes au cours du

demier exercice. La Chambre a évidemment été associée à l'étude de nombreux projets de lois ou règlements. Quatre dossiers ont cependant retenu davantage notre attention sur la scène gouvernemental.

Assurance-responsabilité professionnelle des notaires

Le dossier de l'assurance-responsabilité professionnelle des notaires a nécessité beaucoup de temps et d'énergie. Ce dossier est bien sûr lié à l'augmentation du fardeau du notaire en matière de responsabilité professionnelle. Ainsi, depuis 2001, un comité conjoint formé des représentants du ministère de la Justice, de la Chambre et du Fonds d'assurance-responsabilité de la CNQ cherche à trouver une solution qui rencontrerait les exigences de la population et des institutions financières tout en permettant au notaire de n'assumer que sa juste part de responsabilité, principalement dans des dossiers de droit immobilier résidentiel.

Après avoir discuté du dossier avec deux différents ministres de la Justice et de multiples intervenants du ministère, il semble qu'un projet devrait bientôt nous être soumis pour analyse. Ce projet doit cependant recevoir l'appui du nouveau ministre de la Justice à la suite du récent changement de gouvernement.

Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation

Les représentants de la Chambre des notaires ont joué un rôle très actif lors des différentes commissions parlementaires et des travaux entourant l'adoption de la loi sur l'union civile. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir contribué de près à l'étude article par article de cette loi et d'avoir ainsi mis notre expertise au service de l'ensemble de nos concitoyens.

D'abord présenté pour permettre d'unir légalement des conjoints de même sexe, le projet de loi a été modifié par la suite

pour être élargi à tous les couples. Cette loi marque une étape importante pour les notaires puisqu'elle reconnaît leur capacité non seulement de célébrer l'union civile, mais également d'y mettre fin lorsqu'il y a entente entre les deux parties et qu'aucun enfant n'est en cause.

Notaire célébrant

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, le gouvernement du Québec reconnaissait également, par une modification apportée au *Code civil du Québec*, la capacité du notaire d'agir à titre de célébrant du mariage civil.

De plus, des modifications réglementaires font en sorte que le notaire bénéficie d'une certaine latitude en ce qui concerne le choix du lieu de la célébration tant du mariage civil que de l'union civile. Cette approche est nettement appréciée des couples désireux de s'unir dans des lieux autres que les palais de justice et les sites officiels autrefois reconnus.

Encore une fois, l'adoption de ce règlement, qui permet au notaire de juger de la pertinence du lieu choisi pour la célébration confirme la confiance que l'État québécois nous accorde comme officier public.

Aide juridique

C'est également au cours du dernier exercice que les discussions se sont déroulées avec le ministère de la Justice concernant la reconnaissance de certains services notariaux par le réseau de l'aide juridique. Compte tenu que la grille tarifaire des services offerts par les notaires n'avait pas été rediscutée depuis la fin des années 1970, beaucoup d'efforts ont été consacrés afin d'en arriver à une entente à ce niveau. À la fin de l'exercice financier, une entente de principe, satisfaisante pour toutes les parties en cause, était intervenue. Le projet attendait d'être ratifié par le ministre de la Justice avant d'entrer en vigueur.

3. RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Les activités de la Chambre des notaires sont ponctuées de travaux réalisés grâce à l'apport de nos partenaires. Parmi eux, nous comptons notamment de nombreux notaires qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Le travail des comités

Les partenaires les plus précieux de l'Ordre sont les notaires qui ont siégé aux divers comités permanents et aux groupes de travail *ad hoc*. Le dévouement et l'expertise de ces notaires leur ont permis de traiter ces dossiers avec efficacité et de bien remplir leur mandat. Leur collaboration est certes un élément déterminant du succès que la Chambre connaît dans l'ensemble de ses travaux. Je tiens donc à remercier tous ces collègues qui prennent part activement à la vie de notre Ordre professionnel.

Présence régionale et internationale

La dernière année a également été marquée par la création des groupes consultatifs dans chaque district du Québec. Ces groupes vont contribuer largement à assurer l'émergence d'une vie et d'une solidarité notariales sur l'ensemble du territoire. De plus, les membres du Bureau ont également fait preuve d'une disponibilité exemplaire pour maintenir les liens entre les notaires et la population du Québec. Ils ont assuré une excellente représentation tant auprès de nos partenaires qu'auprès des milieux d'affaires et politiques.

Au plan national, la Chambre contribue toujours aux activités de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Par le biais de cet organisme, nous réussissons à maintenir des liens étroits avec les juristes des autres provinces.

En ce qui a trait à la représentation internationale de la Chambre des notaires du



Québec, il faut rappeler que l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) nous permet de réaliser des programmes de collaboration avec l'Ukraine et la Roumanie. Au cours de l'exercice financier, l'ACDI nous a également confié un programme exploratoire avec le notariat chinois. De plus, la Chambre est toujours active auprès de l'Union internationale du notariat latin qui nous confiait, en cours d'année, le mandat d'organiser les rencontres du Conseil permanent et de l'Assemblée des notariats membres qui se dérouleront à Québec au mois d'octobre 2003.

Remerciements

En terminant, j'aimerais remercier chaleureusement mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour le soutien, la disponibilité et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve tout au cours de l'exercice. Ils sont des acteurs-clé qui permettent aux différents dossiers de progresser.

Je veux également mentionner le travail exceptionnel du personnel de la Chambre des notaires. Nos employés sont toujours prêts à relever les défis liés à notre mission de protection du public et au déploiement du plan d'action. Sans eux, nous ne pourrions atteindre tous nos objectifs et je les remercie de leur dévouement.

De plus, je tiens à souligner de façon particulière la disponibilité et la compétence de notre directeur général, M. Richard Gagnon. Sans jamais compter les heures et les efforts, il est un allié précieux et un des piliers de notre organisation. C'est d'une main de maître qu'il mène de front des dossiers qui constituent l'ensemble des travaux de la Chambre et je le remercie chaleureusement de sa fidélité.

Enfin, je me permets également de remercier mes collaboratrices, Mmes Carole Marcil et Sylvie Senneville pour leur contribution au suivi des dossiers relevant de la Présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

Rapport du directeur général

L'exercice financier 2002-2003 a donné lieu, une fois de plus, à une mobilisation exemplaire de toutes les ressources de l'organisation permettant à la Chambre des notaires de réaliser avec efficacité son double mandat de protection du public et de développement de la profession notariale. Par surcroît, cet exigeant mandat s'est réalisé à l'intérieur du cadre budgétaire adopté par le Bureau et dans un contexte qui tient compte d'une planification budgétaire à long terme.

Dans ce rapport, je vous propose quelques commentaires plus généraux, tout en vous invitant à lire le compte rendu de chaque direction qui est beaucoup plus détaillé quant aux activités réalisées au cours du dernier exercice.

Protection du public

La dernière année a été sans fait particulier au niveau de la protection du public. En effet, les systèmes en place ont fait leurs preuves et auront permis à l'Ordre d'assumer avec compétence ses obligations en cette matière. Mieux encore, ils nous ont permis de faire face avec diligence aux situations imprévues et inévitables auxquelles nous sommes confrontés à chaque année. La manchette d'un quotidien montréalais touchant la perception des droits de mutation sur les transactions à 1 \$ a notamment endenché à la Chambre un plan d'action démontrant ainsi l'efficacité de l'organisation. Les différentes instances de l'Ordre se sont acquittées de leurs responsabilités avec compétence de sorte que le public a été rapidement rassuré et les notaires bien informés. De plus, de solides ponts de communication ont été créés avec les partenaires municipaux concernés afin de trouver des moyens d'améliorer la situation, le cas échéant.

Sur un autre plan, je me permets de souligner les efforts de développement des compétences que les membres de l'équipe de l'Inspection professionnelle ont déployé au cours du dernier exercice. L'évolution rapide de la profession, autant en ce qui concerne les champs d'activités des notaires que les outils qu'ils utilisent dans l'exercice de leur profession, nécessitent pour les inspecteurs une capacité d'adaptation importante.

De plus, l'équipe d'inspection a amorcé la mise en place de mesures d'évaluation pour vérifier les connaissances des membres qui œuvrent dans des secteurs plus spécialisés. Soulignons entre autres un questionnaire qui a été expédié cette année aux notaires œuvrant en planification financière. Ce genre d'approche mieux adaptée aux compétences spécifiques du notaire est une piste intéressante pour l'avenir.

Soutien à nos membres

Tout au cours de l'exercice, des ressources de la Chambre ont accompagné le Bureau dans sa réflexion stratégique visant à élaborer une deuxième phase du plan d'action de relance de la profession. Cet exercice a mené à l'adoption d'un plan d'action impressionnant dont plusieurs équipes de la Chambre pilotent actuellement le déploiement.

Au niveau de la promotion de la profession, nous avons réalisé des efforts importants pour maintenir l'originalité de nos campagnes publicitaires. Ainsi, le dépliant sur l'union civile diffusé à plus d'un million d'exemplaires, le concours « Gagnez Légaré » et les capsules d'humour sur Cyberpresse constituent de beaux exemples d'actions originales qui ont été très remarquées par le public. Et que dire

du partenariat à long terme développé avec notre porte-parole, l'humoriste Pierre Légaré. Qui n'a pas encore entendu la célèbre phrase : « Mêle-toi donc de tes affaires... va voir ton notaire ! ». Bravo !

Du côté de la formation, le dernier exercice a été tout aussi emballant. La popularité des cours de perfectionnement du notariat ne se dément pas, et j'attribue une part de ce succès à l'équipe du Développement de la profession qui prépare à chaque fois des sessions de qualité et une organisation impeccable. En plus de ces cours, une multitude de programmes de formation diversifiés et de grande qualité se sont ajoutés cette année. Le taux de participation des notaires à ces programmes est plus qu'impressionnant.

En 2002-2003, l'Ordre a complété les travaux qui permettront bientôt aux notaires d'exercer en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée (SNCR). De plus, ces véhicules permettront aux notaires d'offrir leurs services au sein de sociétés multidisciplinaires. Actuellement sous étude à l'Office des professions du Québec, la réglementation de l'Ordre a été développée en concertation avec l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec.

Un autre exemple de partenariat utile aux membres de la profession est celui réalisé récemment avec le Barreau du Québec touchant les Registres des testaments et mandats. En effet, à compter de septembre 2003, les notaires s'adresseront à un seul endroit, soit à la Chambre, pour obtenir le résultat d'une recherche qui sera réalisée au Barreau et à la Chambre des notaires. Une seule demande à un seul endroit sera effectuée et elle per-



mettra de recevoir du même coup deux résultats, et ce, dans un délai record!

Un mot également sur l'excellent travail réalisé par le Comité des communications en ce qui concerne l'organisation du prochain congrès triennal de l'Ordre prévu en octobre 2003, à Québec. Cet événement proposera à tous les notaires des réflexions de haut niveau et des activités de divertissement qu'ils n'oublieront pas. Il serait dommage que les notaires ne profitent pas en grand nombre du travail impressionnant accompli par ce comité.

Finances et administration

Malgré des revenus de placement décevants, l'exercice financier 2002-2003 s'est déroulé dans le respect des budgets établis. De nouvelles ententes avec les institutions financières concernant les intérêts sur les comptes en fidéicommis ont compensé la baisse des revenus au niveau des placements. Des ententes particulièrement avantageuses ont notamment été signées avec la Banque Royale et le Mouvement Desjardins.

Concernant la gestion des ressources humaines, l'exercice s'est terminé dans un contexte de négociations difficiles avec le Syndicat des professionnel(les) notaires pour le renouvellement de leur convention collective de travail. La refonte du programme d'assurance collective des

employés, qui est devenu beaucoup trop coûteux, constitue un enjeu majeur pour l'employeur. En contrepartie, l'employeur a manifesté une ouverture en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail. Bien que ces séances de négociations se déroulent dans un climat de cordialité et de respect mutuel, espérons qu'elles se concluront rapidement et à la satisfaction des deux parties.

Notarius

Je m'en voudrais de compléter ce survol de nos principales activités sans souligner le bon travail réalisé par l'équipe de Notarius au cours des douze derniers mois. D'ailleurs, Notarius a vu ses efforts couronnés au Gala des affaires électroniques en remportant le prix de l'innovation technologique. Notarius a également été à l'honneur au Gala des MIMs d'Or et, au moment d'écrire ces quelques lignes, Notarius est en nomination pour le prestigieux Gala des Octas. C'est l'infrastructure permettant aux notaires de profiter d'une signature numérique qui mérite à Notarius autant d'honneurs. D'ailleurs, Notarius discute activement avec d'autres groupes de professionnels intéressés à profiter de cette expertise unique dans le monde professionnel.

Rappelons également que Notarius a vu son accréditation ISO 9002 renouvelée sans aucune défaillance. C'est un fait rare dans le vaste monde de l'accréditation ISO!

Je ne peux terminer ce bref rapport sans remercier très sincèrement l'équipe de gestion et tous les employés de la Chambre des notaires pour leur extraordinaire dévouement.

Je remercie aussi les membres du Bureau pour leur confiance à mon égard et envers tout le personnel de la Chambre.

Enfin, un dernier mot pour remercier le président de la Chambre, M^e Denis Marsolais, pour son soutien indéfectible et pour l'assurer de mon dévouement le plus complet.

Richard Gagnon, FAdm.A.
Directeur général

COMMUNICATIONS

Pour l'ensemble des programmes et des activités de communication, le Comité des communications joue un rôle consultatif essentiel qui permet à l'Ordre de s'assurer de la pertinence des orientations en cette matière.

Activités publicitaires

Au cours de l'exercice 2002-2003, les activités publicitaires mises de l'avant par la Chambre des notaires du Québec se sont à nouveau inscrites dans les orientations du plan d'action stratégique de la profession, soit de faire valoir davantage le rôle du notaire dans le secteur du droit des affaires.

Ainsi, pour une troisième année consécutive, la profession s'est associée à l'humoriste Pierre Légaré pour la réalisation d'une campagne publicitaire, en français et en anglais, sur les ondes des principales stations radiophoniques du Québec. Cinq nouveaux messages ont été conçus et diffusés, au printemps et à l'automne 2002 de même qu'à l'hiver 2003, sur une période de 18 semaines.

Au cours du dernier exercice, la Chambre des notaires du Québec s'est également associée au réseau **Radiomédia** pour lancer un concours original et amusant qui visait à offrir aux PME une chance de gagner une soirée-spectacle en privée avec Pierre Légaré. Le concours a été lancé en septembre 2002 et a duré six semaines. La promotion du concours a été assurée par Radiomédia, Cyberpresse et les quotidiens du groupe Probec. Le concours a connu un vif succès et a permis à la Chambre de mettre davantage en valeur son porte-parole publicitaire.

Par ailleurs, afin d'informer la population du Québec des nouvelles responsabilités du notaire en ce qui concerne l'union civile et la célébration du mariage, la Chambre a produit un dépliant d'information sur le sujet qui a été encarté, en avril 2003, dans

11 quotidiens et 14 hebdomadaires régionaux. Quelque 1,5 millions de copies, dont 200 000 en anglais, ont été distribués, rejoignant ainsi 60 % des adultes francophones et 73 % des adultes anglophones. Les notaires ont également eu la possibilité d'acquiescer ces dépliants pour distribuer à leur clientèle.

Congrès triennal

Depuis l'automne 2002, en collaboration avec le Comité des communications qui fait également office de comité organisateur du congrès triennal de l'Ordre, le responsable des communications a mis en marche les travaux préparatoires à la mise sur pied de cet événement qui s'inscrit comme une étape essentielle du plan d'action stratégique de la Chambre des notaires. Prévu du 9 au 11 octobre 2003, à Québec, ce congrès constituera une priorité pour les premiers mois du prochain exercice financier.

Concours visant à découvrir l'Inforoute notariale

En collaboration avec la Direction du développement de la profession et Notarius, le responsable des communications a coordonné le lancement d'un concours visant à stimuler chez les notaires l'utilisation et la fréquentation de l'Inforoute notariale. Sur une période de cinq semaines, environ 350 notaires ont participé à ce concours.

Relève de la profession

À l'automne 2002, en collaboration avec la Direction du développement de la profession, le responsable des communications a mis sur pied une session de formation à l'intention de jeunes notaires qui ont le mandat de représenter la profession dans les maisons d'enseignement. En effet, au cours des cinq prochaines années, l'un des objectifs prioritaires de la profession consistera à assurer la relève de la profession et le recrutement de nouveaux notaires. La formation et la collaboration de ces

notaires-ambassadeurs sont donc essentielles à la réalisation de cet objectif.

Enquête sur la profession

À tous les deux ans, le responsable des communications coordonne la réalisation d'une vaste enquête sur l'état de la profession. Au cours du dernier exercice, cette enquête a eu lieu à l'automne 2002 et a permis de recueillir à nouveau des données précieuses sur la situation économique des notaires et de la profession. Les résultats ont d'ailleurs été diffusés à l'ensemble des notaires.

Plan de relance de la profession

Au cours du dernier exercice financier, le responsable des communications a collaboré aux différents programmes prévus à la phase I du plan de relance de la profession, notamment aux activités de communication touchant au programme de regroupement des études notariales, au programme de spécialisation, au programme de formation en droit des affaires avec les HEC, au programme de gestion et, bien sûr, aux activités publicitaires avec le public et aux communications avec les notaires.

Entracte

Le responsable des communications a coordonné la production des 12 numéros du journal mensuel de l'Ordre. Ainsi, au cours du dernier exercice, plusieurs préoccupations de la profession ont fait l'objet d'articles et de reportages. Mentionnons notamment l'implication de la Chambre des notaires sur la scène internationale, les projets de coopération avec les notariats ukrainiens, chinois et roumains, l'évolution du plan de relance de la profession et les nouvelles responsabilités du notaire en ce qui concerne l'union civile et la célébration des mariages.

Programme Vers le Pacifique

Depuis maintenant cinq ans, la Chambre des notaires est associée au Centre



international de résolution et de médiation (CIRCM) pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Une centaine de notaires sont concrètement associés au succès de ce programme en jouant le rôle d'ambassadeur auprès des quelque 500 écoles qui ont déjà implantées *Vers le Pacifique*.

Programme d'aide financière pour supporter les activités de communication et de promotion mises de l'avant par les études notariales

Dans le cadre du programme d'aide financière visant à aider les études notariales à mettre de l'avant différentes activités de communication et de promotion pour faire connaître et développer leurs services professionnels, le jury chargé d'analyser les demandes a accepté, depuis la création de ce programme, 86 projets pour une aide financière globale d'environ 1 60 000 \$.

Salons et expositions

En 2002-2003, les notaires ont participé à différents salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une trentaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Relations canadiennes et internationales

Le responsable des communications agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure entre autres responsabilités le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la Présidence. (Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.)

Perspectives 2003-2004

Pour le secteur des communications, l'organisation du congrès 2003, la campagne publicitaire et le suivi des activités de communication liées à la réalisation de la phase II du plan d'action stratégique de la profession, en particulier l'important dossier sur la relève, constitueront les priorités pour l'exercice financier 2003-2004.

Rapport du secrétaire

Membres en exercice

Au 31 mars 2003, il y avait 3 144 notaires en exercice, soit 1 670 hommes et 1 474 femmes.

Admission

Au cours du dernier exercice, 48 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Reprise d'exercice

Le Comité administratif a accordé son consentement à 26 demandes de reprise d'exercice.

Décès

Quatre notaires en exercice sont décédés au cours de l'exercice 2002-2003.

Démission

Soixante-deux dossiers de démission ont été présentés au Secrétaire.

Médiateur accrédités en médiation familiale

Le nombre de notaires accrédités en médiation familiale est de 142.

Planificateur financier

Cent quarante-six notaires sont autorisés à porter le titre de planificateur financier.

AVI-RDPRM

Deux cent soixante notaires sont actuellement accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers.

AVI-ICPG

Cent cinquante-sept notaires ont été désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec.

Notaires accrédités en régime de protection

Mille cent trente-neuf notaires sont accrédités conformément au *Règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son incapacité*.

Médiateur civil et commercial

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec en médiation civile et commerciale a accrédité 37 notaires en médiation civile et commerciale.

Signature numérique des notaires

Le Secrétariat a traité 833 dossiers de signatures numériques (émission et révocation); 1 843 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2003.

Cession et dépôt de greffes

Le Comité administratif a accordé sa permission à 73 cessions de greffe.

Notaire honoraire

Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 20 anciens notaires pour un total de 390 notaires honoraires.

Procuration

Deux cent quatre-vingt-sept procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificat d'authenticité

Le secrétariat a émis 5 265 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Garde provisoire

Seize nouvelles gardes provisoires ont été émises et 169 renouvellements ont été effectués. À ce sujet, des efforts sont toujours déployés pour réduire le nombre de gardes provisoires en vigueur.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le processus de conciliation des comptes des notaires a pour but de régler à l'amiable un différend entre un client et un notaire relativement aux honoraires facturés par ce dernier.

Au 1^{er} avril 2002, 67 dossiers de conciliation étaient en traitement. Pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, 195 demandes de conciliation ont été déposées, ce qui représente 64 demandes de plus par rapport à l'année précédente.

Au cours de cette même période, 199 dossiers ont été réglés de la façon suivante :

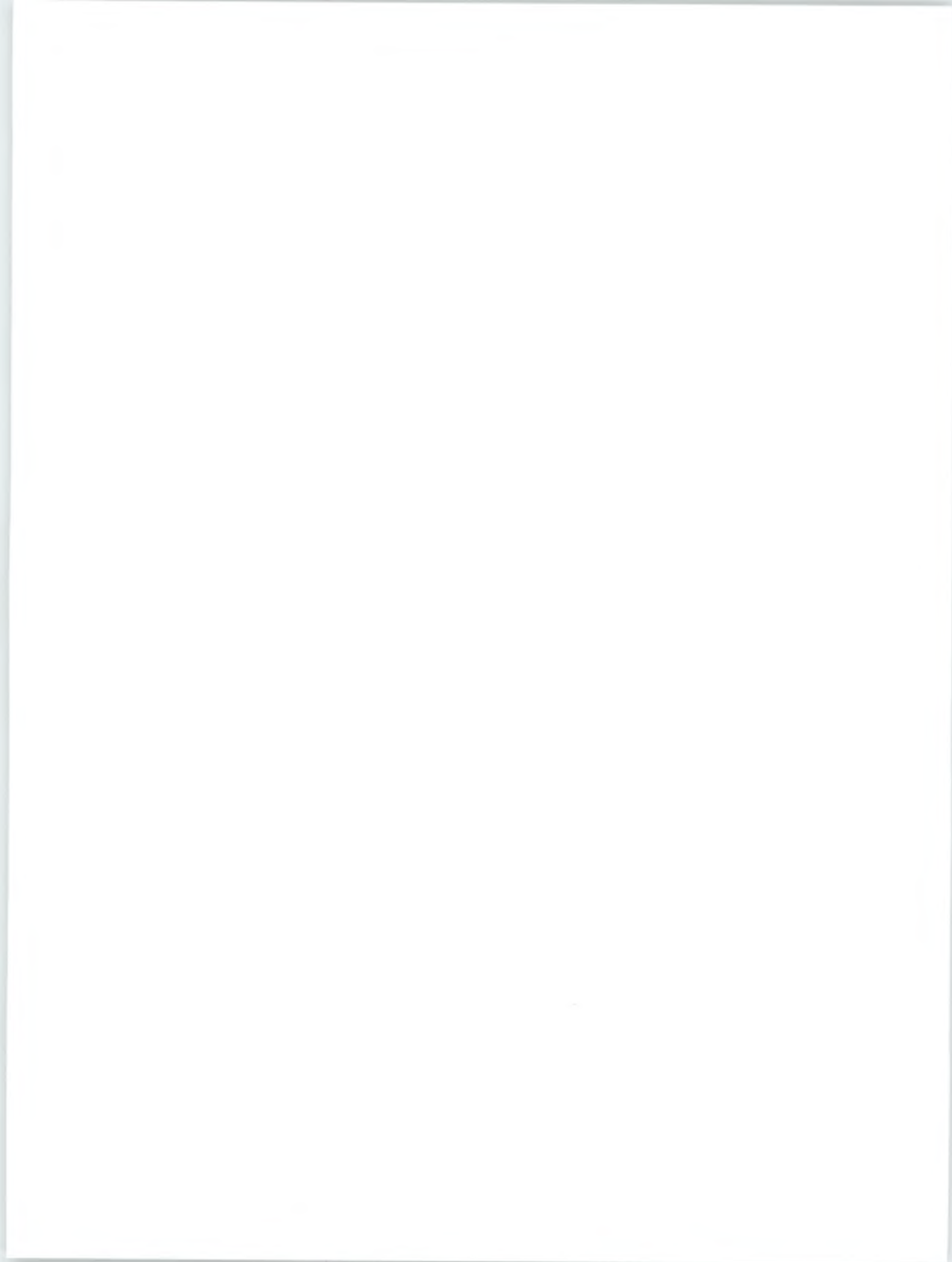
- 28 ont été jugés irrecevables;
- 17 ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies;
- 112 ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable;
- 32 ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation;
- 10 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 63 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2003. Dix dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage, lesquels se sont ajoutés au seul dossier déjà en traitement au 1^{er} avril 2002. Quatre sentences arbitrales ont été rendues à la suite d'une audience devant le conseil d'arbitrage. Un dossier a fait l'objet d'un règlement avant l'audition. Au 31 mars 2003, six dossiers étaient toujours en traitement.

Médiation présidentielle

Au cours du dernier exercice, le secrétaire a reçu sept demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires.

Rapports des directions



Syndic

Au 1^{er} avril 2002, 370 dossiers d'enquête étaient en cours de traitement. Neuf cent trente dossiers d'enquête ont été ouverts en 2002-2003. Ces dossiers ont été ouverts à la suite de 763 demandes d'enquête provenant du public, 33 de notaires et 70 du Comité d'inspection professionnelle. Soixante-quatre enquêtes ont été ouvertes par le syndic.

Six cents dossiers d'enquête ont été fermés en 2002-2003 : 259 demandes se sont avérées non fondées; 180 dossiers ont été réglés à la suite d'une intervention du syndic ou de ses adjoints; 60 étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire; 57 notaires ont reçu un avertissement ; cinq ont fait l'objet d'une conciliation de la part du syndic; cinq dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle ; trois dossiers ont été ouverts par erreur; 30 autres ont été réglés à la suite d'un

engagement de la part du notaire à se conformer à la réglementation en vigueur et enfin, un dossier a été fermé à la suite du décès du notaire.

Au 31 mars 2003, 700 dossiers étaient encore en cours, dont 542 à l'étape d'enquête, 61 faisant l'objet de plainte disciplinaire en cours et 97 étaient à l'étape du processus de révision.

Perquisitions

Au cours de l'exercice, le syndic ou l'un de ses adjoints ou un syndic correspondant était présent lors de 16 perquisitions faites par les autorités policières à la suite de l'émission de mandats à cet effet. Sept de ces perquisitions portaient sur des dossiers déjà ouverts.

Syndics correspondants

Sous la supervision du syndic et de ses adjoints, 36 mandats ont été confiés à des syndics correspondants, mandats qui portaient sur l'assistance dans certains dossiers d'enquête et sur l'exécution de mandats de perquisition par les autorités policières.

Plaintes disciplinaires

Trente-six plaintes disciplinaires ont été déposées par le syndic et ses adjoints au cours de l'exercice. La nature de ces plaintes disciplinaires est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

Inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, la direction a procédé à l'inspection régulière de 591 notaires, 237 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss, neuf enquêtes sur la compétence et deux visites dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel. Pour plus de détails sur la nature de ces inspections, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité d'inspection professionnelle.

Par ailleurs, la direction a participé à un colloque sur la déontologie et l'éthique, à la journée annuelle du Conseil Interprofes-

sionnel du Québec (Forum de l'inspection professionnelle), aux journées d'information du Comité des organismes accrédités en médiation familiale (COAMF) sur la surveillance et le contrôle de la médiation familiale et à deux sessions de formation organisées par le Forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec portant sur les aspects juridiques et pratiques de l'inspection professionnelle et de l'enquête sur la compétence.

Services juridiques

Au cours du dernier exercice, la direction a assuré auprès de l'Office des professions du Québec le suivi des modifications demandées à la *Loi sur le notariat*. Elle a également effectué des travaux d'analyse et de rédaction des règlements de l'Ordre à la suite de l'adoption de la nouvelle loi.

Les règlements adoptés et entrés en vigueur au cours de l'exercice 2002-2003 sont le *Code de déontologie des notaires*, le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* et le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Les règlements adoptés par le Bureau et qui devraient entrer en vigueur au cours du prochain exercice sont le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de la Chambre des notaires du Québec*, le *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires* et le *Règlement sur les greffes des notaires*.

La direction a été associée à la modification de plusieurs projets de règlements dont :

- le *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité*;
- le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels;

- le *Code de déontologie des notaires* concernant l'exercice de la profession notariale en société en nom collectif à responsabilité limitée et en société par actions;
- les règlements concernant les stages de perfectionnement, le cadre technologique de la profession notariale et le tarif d'honoraires obligatoires en matière non contentieuse.

Discipline

Le greffe a connu une augmentation de 20 % des plaintes disciplinaires déposées cette année par rapport à l'exercice financier 2001-2002. Deux plaintes privées ont été portées directement par des consommateurs. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de discipline.

Révision

Cette année, il y a eu 55 demandes présentées dont 54 ont été étudiées par le Comité et aucune n'a fait l'objet d'une recommandation de porter plainte devant le Comité de discipline. La totalité des demandes a fait l'objet d'une confirmation de la part du Comité de la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de révision.

Indemnisation

Pour plus d'information concernant les sommes versées en indemnisation au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité du Fonds d'indemnisation.

Affaires juridiques

Au cours du dernier exercice, la direction des Affaires juridiques a assuré la coordination des différents dossiers à caractère juridique où l'Ordre et certains de ses membres sont impliqués, notamment dans des dossiers d'exercice illégal de la profession, de réadmission et d'actions judiciaires intentées par ou contre la Chambre des notaires. En ce qui concerne l'exercice illégal, quinze dossiers ont été ouverts pour enquête.

Recouvrement

Au cours du dernier exercice financier, 19 nouveaux dossiers ont été confiés aux Affaires juridiques pour le recouvrement de sommes payées par le Fonds d'indemnisation; ces sommes totalisent 538 447 \$.

Services administratifs

- Au cours de l'année 2002, les notaires ont déposé 31,2 milliards de dollars dans leurs comptes en fidéicomis, soit une hausse de 24,3 % par rapport à l'année 2001. Il faut par ailleurs souligner que le règlement sur la comptabilité en fidéicomis a été modifié au cours du dernier exercice. De plus, un guide à l'intention des notaires et des vérificateurs a été préparé pour aider à la préparation du rapport annuel de comptabilité en fidéicomis de l'année 2002.
- La direction des Services administratifs a participé, en collaboration avec les autres directions, à la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2003-2004. Elles ont été présentées au Comité de vérification et adoptées par le Bureau le 28 février 2003.
- En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, neuf rencontres de négociation ont eu lieu dans le but d'en arriver au renouvellement de la convention collective des notaires syndiqués. Devant l'impasse, le processus va se poursuivre au bureau du ministère du Travail en présence d'un conciliateur.
- La direction a procédé à la révision complète des procédés liés à la téléphonie. L'exercice aura permis d'améliorer de façon significative le service à la clientèle et le traitement des appels.
- La direction des Services administratifs a de nouveau assumé la coordination de l'implantation d'une nouvelle base de données concernant le registre notarial. Ainsi, un module de gestion de dossiers a été implanté avec succès à la direction du Syndic et les analyses en vue de l'implantation de la gestion des dossiers à la direction des Services juridiques pour les dossiers liés au processus disciplinaire et à la révision sont complétées.

Développement de la profession

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation et aux stages, au Centre de documentation et à la gestion documentaire, à la recherche et au développement, aux publications de même qu'aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité.

Formation préadmission et stage

La direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la conception de nouveaux thèmes pour les séminaires d'intégration, la mise à jour des documents pédagogiques, les relations avec les maîtres de stage et les superviseurs, la participation aux cérémonies d'assermentation et les nombreuses rencontres avec les étudiants au programme de droit notarial.

Par ailleurs, la direction a participé à plusieurs activités mises de l'avant par les institutions scolaires afin de promouvoir la profession, sensibiliser les intervenants auprès des jeunes et diffuser l'information concernant la formation, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession notariale.

Formation continue

Au cours du dernier exercice, la direction a organisé deux sessions de cours de perfectionnement et plusieurs autres sessions de formation touchant les sujets suivants : une formation pour devenir agent vérificateur de l'identité, une formation sur la fiducie de gel, une formation sur les procédures non contentieuses et une formation à l'intention des membres du

Comité de discipline et du Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires.

De plus, en collaboration avec l'École des hautes études commerciales, la direction a mis en place plusieurs sessions de formation en droit des affaires. Depuis le lancement de cours, 442 notaires ont suivi cette formation.

Quant au programme d'aide à la spécialisation, 20 nouvelles demandes ont été acheminées à la direction au cours du dernier exercice.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Représentations auprès des autorités gouvernementales dans des dossiers autres que des projets de loi ou de règlement

La Direction a fait part aux différentes autorités gouvernementales de ses commentaires et recommandations dans un certain nombre de dossiers. Ainsi, des lettres, rapports, analyses contenant des commentaires et recommandations ont été expédiés à différents ministères, notamment en ce qui concerne les sujets suivants :

- les contrats d'union civile et la dissolution de l'union civile;
- la réforme du mode de scrutin et des institutions démocratiques;
- le financement hypothécaire des chalets situés en territoire public;
- les modifications législatives visant à harmoniser la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec;
- les consultations portant sur la stratégie sur le droit commercial réglant l'activité des particuliers et visant à harmoniser

les transactions garanties prévues aux lois du Canada;

- le rapport sur la stratégie de justice familiale axée sur l'enfant;
- la législation portant sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Les mémoires de la Chambre des notaires

La Direction a produit et présenté des mémoires ou formulé des commentaires sur les sujets suivants :

- Projet de loi 84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*;
- Projet de loi 129, *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;
- Projet de réforme du Code de procédure civile;
- Projet de loi 80, *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*;
- Projet de loi 90, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*;
- Projet de loi 106, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;
- Projet de règlement sur le domaine hydrique public;
- Projet de règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances;
- Projet de règlement sur la célébration du mariage civil et de l'union civile.

Autres dossiers

La Direction a produit des analyses, des rapports et des lettres dans un grand nombre de dossiers à la demande d'organismes externes ou de notaires ou, encore, à la demande de différentes autorités de la Chambre des notaires.



Mentionnons entre autres :

- Conception et rédaction d'un guide sur la célébration des mariages et des unions civiles pour les notaires;
- Travaux liés à la recherche et à la rédaction d'un texte portant sur l'adjudication des contrats municipaux et la fourniture des services professionnels de notaires;
- Travaux liés à la consultation de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada concernant la constitution d'un Collège des agents de brevets et de marques de commerce et la nécessité d'accorder à ces professionnels le secret professionnel;
- Travaux liés à la consultation tenue par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement et consacrée à la production porcine au Québec;
- Analyse d'un document de consultation portant sur la législation fédérale relative à la banque de données génétiques;
- Recherche et rédaction d'un texte portant sur la primauté du mandat en cas d'incapacité en regard de l'ouverture d'un régime de protection à la suite d'un jugement de la Cour d'appel.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Collection documentaire

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de 259 volumes. La collection comprend maintenant 5 594 monographies et 350 titres de périodiques et mises à jour. Quant au traitement de la documentation, le contenu de la banque du Centre de documentation est de 19 378 fiches documentaires.

Service à clientèle

Le Centre de documentation a répondu à 2 892 demandes de recherches documentaires effectuées dans les banques de données du Centre de documentation et des publications ainsi que dans les banques de données de Quicklaw, Soquij et divers sites Internet.

Répertoire de

droit / Nouvelle série

Huit mises à jour suivantes ont été intégrées à la banque des publications de l'Inforoute notariale et imprimées au cours de l'exercice.

Revue du notariat

Trois numéros ont été publiés au cours de l'exercice.

Cours de perfectionnement

Les volumes des cours de novembre 2002 et avril 2003 ont été produits par le secteur des publications en collaboration avec les Éditions Yvon Blais.

Service de référence-emploi pour les notaires

Le service a reçu 51 inscriptions de candidats et a traité 68 demandes de référence au cours de cette période.

REGISTRES DES TESTAMENTS ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 184 947 inscriptions de testaments ont été effectuées, comparativement à 194 353 pour l'exercice précédent. Le total des

inscriptions depuis la création du Registre, le 1^{er} janvier 1961, est de 5 086 290. Par ailleurs, 47 092 certificats de recherche de testaments ont été émis par le Registre.

Le personnel du Registre a effectué 106 872 inscriptions de mandats, comparativement à 108 083 pour l'exercice précédent. Ainsi, le Registre compte maintenant un total de 1 003 808 inscriptions. De plus, 1 959 certificats de recherche de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

Recherche électronique

Depuis novembre 2002, le site Web de recherche électronique est accessible à tous les notaires ayant produit leurs rapports de dispositions testamentaires ou de mandats par signature électronique.

Entente avec le Barreau du Québec pour l'établissement d'un guichet unique

En mars 2003, la Chambre des notaires et le Barreau du Québec signaient une entente pour la création du guichet unique de recherche. Cette entente permettra à la population, aux notaires et aux avocats de s'adresser à un seul endroit, soit à la Chambre des notaires, pour obtenir les certificats de recherche de dispositions testamentaires et de mandats dans les délais actuellement en vigueur aux Registres de la Chambre. Selon l'échéancier établi avec le Barreau, le guichet unique devrait être opérationnel le 1^{er} septembre 2003.

Coopération internationale

À la lumière des succès obtenus au cours des dernières années et des retombées positives que génèrent pour la profession l'implication de l'Ordre sur la scène internationale, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adoptait, en février 2003, une nouvelle politique en matière de coopération internationale qui fixe des objectifs précis et des orientations stratégiques pour les prochaines années.

ACDI- Projet Ukraine

Au cours du dernier exercice, la direction a supervisé l'organisation de quatre missions en Ukraine liées à l'analyse de la future loi sur le notariat ukrainien et de ses règlements, de même qu'à l'élaboration d'un projet pilote de cours de perfectionnement pour les notaires ukrainiens.

À l'automne 2002, la direction a amorcé le dernier volet du programme de coopération qui consiste à procéder à l'analyse de la structure de la Chambre des notaires d'Ukraine qui sera nécessaire une fois la loi sur le notariat d'Ukraine adoptée.

ACDI-Projet Roumanie

Une délégation de notaires québécois s'est rendue en Roumanie en deux occasions au cours du dernier exercice afin d'approfondir leurs connaissances du notariat roumain. Cette première mission a permis de formuler une série de recommandations adaptées au contexte roumain qui seront intégrées à un recueil de textes en droit notarial québécois. Ce recueil sera disponible à la fin de l'année 2003.

Une délégation s'est aussi rendue en Bulgarie afin de rencontrer les dirigeants de la Chambre des notaires de Bulgarie et d'évaluer leur intérêt à participer au projet de coopération avec la Roumanie.

ACDI-Projet Chine

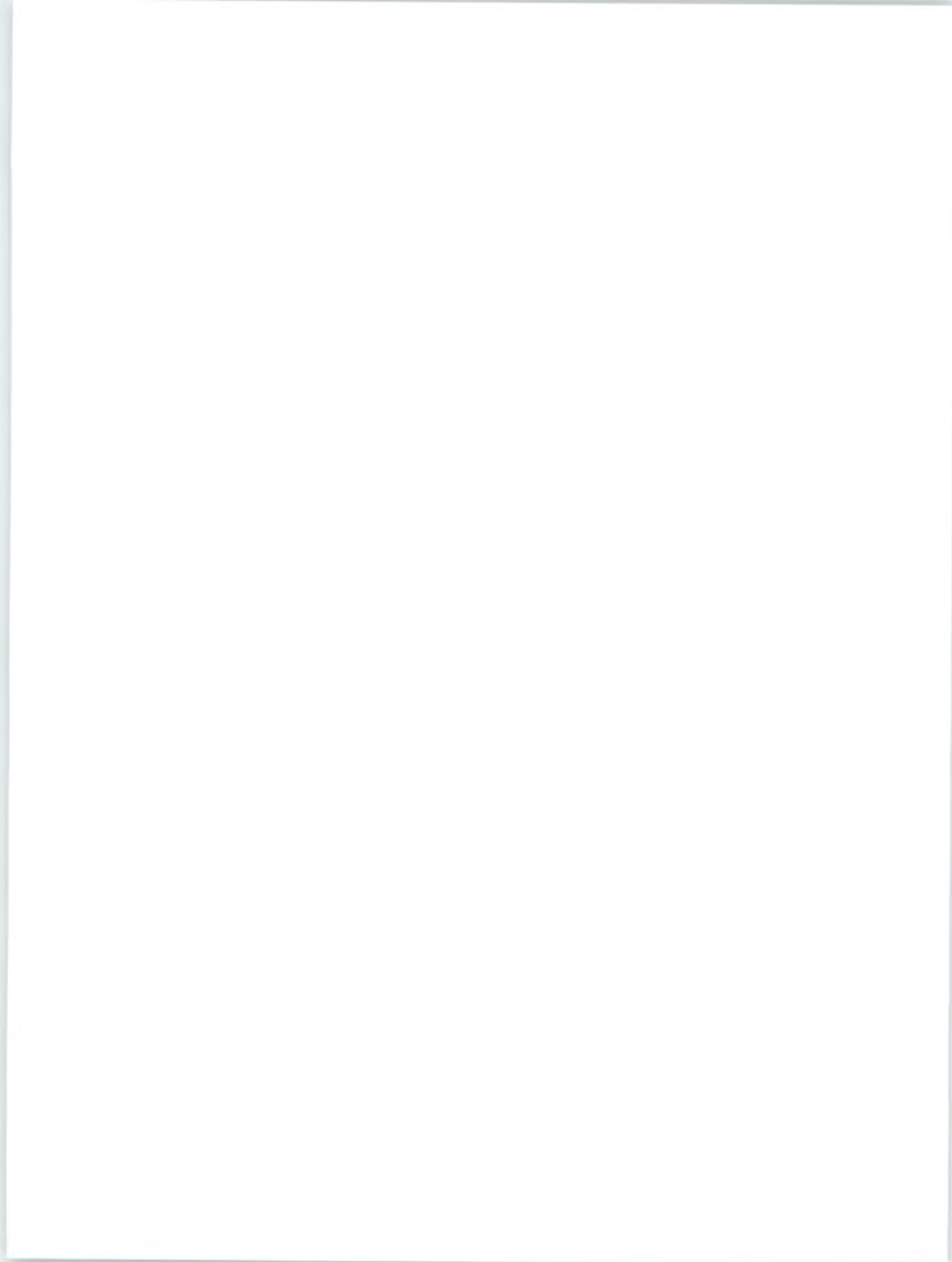
En janvier 2003, c'est avec fierté que la Chambre des notaires du Québec démarrait un programme de coopération avec le notariat chinois. Encore une fois, ce projet a été rendu possible grâce à une subvention de l'ACDI. Les activités démarreront

officiellement à l'automne 2003 et permettront de jumeler des confrères québécois et chinois afin de participer aux diverses réformes juridiques en Chine.

AZERBAÏDJAN

Dans le cadre de sa récente politique de coopération internationale, la Chambre des notaires du Québec s'est associée à USAID pour un projet de formation des notaires de l'Azerbaïdjan. Grâce à une subvention de cet organisme américain, trois notaires québécois se sont rendus en Azerbaïdjan, en février 2003, pour offrir une formation à des notaires de ce pays. De plus, en avril 2003, la Chambre des notaires a accueilli, pendant deux semaines, une délégation de représentants du ministère de la Justice de l'Azerbaïdjan ainsi que des notaires publics de ce pays.

Rapports des comités



Comité d'inspection professionnelle

Inspections régulières

Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommiss de 591 notaires.

Inspections sur la comptabilité en fidéicommiss

Les inspecteurs ont procédé à trois inspections complètes ainsi qu'à 237 inspections de contrôle sur la comptabilité en fidéicommiss.

Enquêtes sur la compétence

Les inspecteurs ont procédé à neuf enquêtes sur la compétence.

Programme d'accompagnement professionnel

Dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel, un inspecteur a visité deux études notariales.

Inspections rapprochées

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que sept notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée, deux notaires devaient faire l'objet d'une inspection sur la comptabilité en fidéicommiss et sept notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle sur la comptabilité en fidéicommiss.

Enquêtes sur la compétence

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à quatre enquêtes sur la compétence.

Lettres d'avertissement formel par le Comité

Dans 142 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'adresser une lettre d'avertissement formel aux notaires concernés.

Convocation devant le président du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, le Comité a exigé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre trois notaires.

Rencontre avec les membres du Comité

Au cours de l'exercice, le Comité a demandé, par résolution, la convocation de deux notaires.

Dossiers transmis au syndic

Dans 62 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions.

Recommandation au Comité administratif

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont acheminé des recommandations au Comité administratif en ce qui concerne l'incompétence de deux notaires.

Dossiers transmis par le syndic

Au cours de l'exercice, cinq demandes d'inspection ou d'enquête sur la compé-

tence reçues du syndic ont été étudiées par le Comité d'inspection professionnelle.

PROGRAMME D'INSPECTION POUR L'EXERCICE 2003-2004

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2003-2004 en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection remonte à plus de quatre ans. Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants : le respect de l'acte authentique, le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, la publicité des droits et le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2003-2004, à 600 inspections régulières et à 250 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss (complète et de contrôle confondues) pour un total de 850 inspections.

Pour le prochain exercice, le Comité assurera le suivi de tous les rapports annuels en fidéicommiss produits pour l'année 2002 en concertation avec les services administratifs. De plus, les notaires dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

Comité de discipline

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 38 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 36 plaintes émanent du syndic et deux sont des plaintes privées.

Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, 54 décisions ont été rendues dans 46 dossiers. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé et quelques-unes sur différentes requêtes. Plusieurs dossiers disciplinaires font l'objet d'une

seule décision induisant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées

Une plainte a été rejetée par le Comité de discipline ; une demande de retrait de la plainte de la part du syndic a été accordée.

Condamnations prononcées

- radiation provisoire : 1
- radiations permanentes : 2

Des périodes de radiations temporaires variant de 1 semaine à 5 ans ont été imposées dans 16 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans 16 décisions. Des amendes variant de 600 \$ à 3 000 \$ ont été imposées dans 25 dossiers, totalisant 69 600 \$. Neuf décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement. Des réprimandes ont été imposées dans 12 dossiers. Une décision comportait la recommandation

d'imposer un stage. Une décision comportait l'obligation de rembourser des sommes. Une décision comportait l'obligation de communiquer des renseignements. Une décision comportait l'engagement de procéder à la correction demandée. Deux décisions comportaient l'engagement de fournir la preuve d'inscription. Trois décisions comportaient l'obligation de compléter des actes. Quatre décisions comportaient l'obligation de produire la déclaration et le rapport de comptabilité en fidéicomis.

Appels

Cinq décisions disciplinaires ont fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions. Deux appels logés par le plaignant et deux appels par les intimés; une décision disciplinaire a fait l'objet d'un appel logé par le plaignant et par l'intimé. Trois requêtes en évocation à la Cour supérieure dans trois dossiers. Une requête à la Cour d'appel a été déposée dans un dossier.

Comité de révision

Nombre de demande de révision reçues
Cinquante-cinq

Nombre de demandes de révision présentées
Cinquante-cinq

Nombre de demandes de révision retirées
Trois

Nombre de demande de révision en suspens
Quinze

Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une prochaine réunion
Une

Avis émis

Des 55 demandes reçues, 54 ont été étudiées et complétées et une a été reportée à une prochaine réunion. Dans 54 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Comité du Fonds d'études notariales

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales et l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 24 janvier 2003.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2003-2004. Cet avis se détaille comme suit :

- Que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- Que malgré les taux d'intérêts qui demeurent peu élevés, l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales

est aussi satisfaisante compte tenu de l'augmentation importante du volume des dépôts, des réserves accumulées et de la bonification des ententes avec les institutions financières;

- Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2 de la *Loi sur le notariat*.

Comité du Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, 154 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 684 555,96 \$.

Trente-trois réclamations concernant 20 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 121 réclamations concernant 76 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

Réclamations présentées

Le Comité a analysé ou complété l'étude de 128 dossiers concernant 76 notaires. De ces 128 dossiers, 100 se rapportent à des réclamations de moins de 500 \$.

Réclamations acceptées

Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 25 dossiers de réclamations concernant 13 notaires, dont 18 en partie seulement et totalisant

572 694,10 \$ (224 306,99 \$ acceptation totale et 348 387,11 \$ acceptation partielle).

Le Comité, en vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*, pour des réclamations n'excédant pas la somme de 10 000 \$, a accepté 52 dossiers de réclamations concernant 27 notaires dont 20 en partie seulement et totalisant 26 082,14 \$ (19 836,80 \$ acceptation totale et 6 245,34 \$ acceptation partielle).

Réclamations refusées

Le Comité a recommandé au Comité administratif de refuser 29 réclamations concernant 18 notaires, dont 18 en partie seulement pour une somme totale de 1 263 766,38 \$ (872 277,60 \$ refus total et 391 488,78 \$ refus partiel).

Le Comité a refusé 55 réclamations concernant 43 notaires, dont 20 en partie

seulement, pour une somme totale de 22 863,45 \$ (18 731,59 \$ refus total et 4 131,86 \$ refus partiel).

Réclamations retirées

Au cours de l'année, 21 réclamations concernant 20 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 147 921,64 \$, soit trois dossiers concernant trois notaires en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 18 dossiers concernant 17 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

Indemnités payées

Pour cette période, 85 indemnités ont été payées concernant 40 notaires et totalisant une somme de 960 615,10 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicomis a servi au paiement des réclamants.

Comité de placements

Le Comité a rencontré à deux reprises les deux gestionnaires de placements pour le Fonds d'études notariales et le Fonds d'indemnisation. Les résultats obtenus pour la gestion active des obligations du Fonds d'études notariales sont positifs alors que du côté des actions canadiennes et étrangères les rendements ont été négatifs.

Les politiques de placements du Fonds d'études notariales et du Fonds d'indemnisation ont été révisées afin de refléter les changements apportés sur l'indice de référence de la Bourse de Toronto.

À chaque réunion, les membres sont conseillés par un expert en placement et analy-

sent les performances des gestionnaires avec la trousse de suivi des gestionnaires.

En raison de l'état actuel des marchés financiers et de l'impact sur la valeur marchande des placements, le Comité entend suivre avec attention les résultats et les stratégies employées par les deux gestionnaires.

Comité des communications

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Comité des communications a été associé de près à la réalisation des activités de communication et de publicité liées au plan d'action stratégique de la profession.

Ainsi, sur le plan publicitaire, le Comité a été consulté quant à l'identification des thématiques de la campagne annuelle de l'Ordre, à la rédaction des messages, au renouvellement de l'entente avec notre porte-parole Pierre Légaré et à la sélection des médias. Le Comité a également été associé aux activités de communication de l'Ordre sur le site d'information Cyberpresse. De plus, le Comité a participé à l'identification des modalités d'un concours mettant en vedette notre porte-parole et visant à joindre les dirigeants de PME.

Les nouvelles responsabilité du notaire en matière de mariage civil et d'union civile ont également nécessité une activité

publicitaire pour laquelle le Comité des communications a été consulté au cours du dernier exercice. Cette activité a pris la forme d'un encart publicitaire dans une vingtaine de médias écrits en mars 2003, une opération qui aura permis de joindre quelque 1,5 million de Québécois.

C'est cependant l'amorce des travaux liés à la tenue du prochain congrès triennal de l'Ordre qui aura occupé davantage le Comité des communications. En effet, dès le mois d'août 2003, le Comité s'est penché sur l'identification de la thématique de cet événement et les conférences qui s'y grefferont. Au rythme d'une réunion par mois, le Comité a mis la touche finale au programme du congrès en mars 2003. Au cours des premiers mois de l'exercice 2003-2004, le défi du Comité consistera à convaincre les notaires à participer en grand nombre à cet événement exceptionnel qui aura lieu à Québec, du 9 au 11 octobre 2003.

Pour l'exercice 2003-2004, outre le mandat de compléter l'organisation du congrès triennal de la profession, le Comité des communications aura comme responsabilités de déterminer la thématique et les stratégies de notre prochaine campagne publicitaire et de collaborer à la réalisation des activités de communication liées à la concrétisation de la phase II du plan de relance de la profession notariale.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication mises de l'avant par la Chambre des notaires au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.

Comité de la formation des notaires

Le Comité a présenté ses recommandations concernant le projet de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre. De plus, il a procédé à l'analyse de la complémentarité entre les programmes de diplôme de droit notarial et les activités du programme professionnel.

Au cours du prochain exercice, le Comité examinera la pertinence de réviser le protocole d'entente intervenu entre la Chambre des notaires et les facultés qui offrent le diplôme de droit notarial.

Comité de la formation continue

Les membres du Comité ont présenté leurs recommandations sur le programme des sessions des Cours de perfectionnement du notariat de l'automne 2002, du printemps 2003 et du printemps 2004. Ils ont également été consultés concernant la planification d'une journée

de colloque à l'occasion du 10^e anniversaire du *Code civil du Québec*. De plus, ils ont constitué un sous-groupe de travail afin de proposer un plan de formation en matière de gestion de patrimoine.

Au cours du prochain exercice, les membres du Comité seront appelés notamment à élaborer un questionnaire d'évaluation des besoins de formation des notaires.

Comité sur les stages de formation professionnelle

Cinquante-quatre demandes d'accréditation ont été acceptées par le Comité. Par ailleurs, l'accréditation d'un maître de stage a dû être révoquée pour non-respect de certaines dispositions du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*.

Approbation des projets de stage

Cinquante-cinq projets de stage ont été soumis pour analyse au Comité. Trois stages ont été interrompus; un de ces

stages s'est poursuivi dans un autre milieu en février 2003. Par ailleurs, un stage interrompu en 2001 a été repris à compter de septembre 2002 jusqu'à terme. Quatre changements de milieu de stage ont été autorisés.

Analyse des rapports d'évaluation finale et recommandation au Bureau relativement à l'attestation de réussite ou l'avis d'échec

Le Comité a procédé à l'analyse de 48 rapports d'évaluation finale. Dans tous les

cas, il a été recommandé au Comité administratif d'émettre une attestation de réussite du stage de formation préadmission.

Divers

Le Comité a analysé le projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* et en a recommandé l'adoption. Enfin, le Comité s'est penché sur plusieurs demandes ponctuelles de stagiaires, de formateurs ou de superviseurs.

Comité de retraite

Le Comité a approuvé les états financiers de la caisse de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 2001 et a pris connaissance de la déclaration annuelle à transmettre à la Régie des rentes du Québec pour la même année.

Conseillé par un expert en placement, le Comité a révisé la politique de placement de la caisse de retraite.

À chaque réunion, le Comité a rencontré le gestionnaire de placements de la firme Natcan afin de discuter des résultats obtenus et des stratégies employées par ceux-ci. Les rendements obtenus ont été inférieurs à l'hypothèse actuarielle utilisée pour estimer le financement du régime. En fait, pour l'année 2002, la caisse a obtenu un rendement négatif de (4,37 %).

En raison de l'impact important qu'ont les rendements négatifs des marchés financiers sur le financement du régime, le Comité entend suivre avec une attention toute particulière les résultats et les stratégies du gestionnaire de portefeuille. De plus, une décision devra être prise concernant la date de production de l'évaluation actuarielle du régime de retraite.

Comité des relations canadiennes et internationales

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importants, soulignons :

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en avril 2002, au Honduras;
- la réunion de la Commission de coopération notariale internationale de l'Union internationale du notariat latin, en mai 2002, en Espagne;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en octobre 2002, en Espagne;
- les Journées Ibéro-américaines, en octobre 2002, en Espagne;
- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en novembre 2002, en Uruguay;
- la tenue d'un séminaire sur le notariat, en janvier 2003, en Chine;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en mars 2003, en France;
- la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien, en août 2000, à London (Ontario);

- la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, en août 2002, à Yellowknife;

- la tenue d'un séminaire sur le notariat, en mai 2002, en Floride.

Autres recommandations

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales s'est également penché sur divers dossiers, dont l'adoption d'une politique de coopération internationale proposée par la direction générale, la production d'un guide sur le notariat dans le monde qui sera distribué lors du congrès 2003 de la Chambre des notaires et le choix des trois rapporteurs du Québec pour le congrès de l'Union internationale du notariat latin, à Mexico, en 2004.

Par ailleurs, à l'automne 2003, parallèlement au congrès triennal de l'Ordre, la Chambre des notaires du Québec accueillera quelque 175 représentants de tous les notariats du monde dans le cadre d'une réunion régulière du Conseil permanent de l'UINL. L'organisation de cet événement constitue l'une des priorités du Comité des relations canadiennes et internationales.

Comité jeunesse

Au cours du dernier exercice, le Comité a d'abord réalisé une consultation auprès des stagiaires en notariat et des jeunes notaires. De plus, dans le cadre des Cours de perfectionnement du notariat, les membres du Comité ont également animé des rencontres avec de jeunes notaires et stagiaires. Ces exercices auront permis au Comité de formuler plusieurs recommandations en vue d'élaborer la phase II du plan d'action stratégique de la profession.

Par ailleurs, le Comité a formulé des recommandations sur les changements à apporter au déroulement de la journée de l'assermentation des nouveaux notaires. Il a en outre été consulté concernant l'élaboration d'un plan d'action afin de stimuler le recrutement de nouveaux notaires dans les universités et les collèges.

Enfin, au cours du prochain exercice, le Comité se donne comme objectif de produire un guide afin d'aider les jeunes notaires à démarrer en pratique privée.

Comité de vérification

Le Comité a recommandé au Bureau de l'Ordre l'adoption des états financiers de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 et la nomination de la firme PSB Comptables Agréés pour la vérification des états financiers de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Les membres du Comité ont analysé les prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003 telles que présentées par la direction générale. Le Comité a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires au Bureau de l'Ordre et au Comité administratif. Le comité de vérification a aussi recommandé que la durée maximale du mandat des prochains vérificateurs soit portée de quatre à six ans.

Enfin, le Comité a examiné les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général payés durant l'exercice financier 2002-2003.

Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

Le Comité a analysé le *Règlement sur les conditions de délivrance de permis de la Chambre des notaires du Québec* et en a recommandé l'adoption. Par ailleurs, quatre demandes d'équivalence ont été étudiées. Le Comité a recommandé la délivrance d'équivalence partielle de formation dans tous ces cas.

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Durant l'exercice financier 2002-2003, dix demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à cinq l'an dernier. Quatre auditions ont été tenues dont les sentences arbitrales ont été rendues et un dossier a fait l'objet d'une règlement avant l'audition. Le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du secrétaire de l'Ordre pour plus de détails au sujet des demandes de conciliation et d'arbitrage reçues.

Une formation a été organisée en novembre 2002 à l'intention des arbitres. Il a été question du contexte de l'arbitrage, de la juridiction de l'arbitre de comptes, de l'administration de la preuve et de la rédaction de la sentence arbitrale.

Comité sur les normes de pratique

Au cours du prochain exercice, le Comité se réunira pour réviser et proposer de nouvelles normes de pratique, notamment sur les nouvelles règles de publicité par voie électronique, les recherches par voie électronique et l'émergence de la plate-forme immobilière mise de l'avant par BCE-Emergis.

Comité sur les institutions financières

Le Comité a comme mandat de déterminer les mécanismes nécessaires afin d'assurer de bonnes relations avec les dirigeants des institutions financières, de mettre sur pied un réseau de communication apte à créer un climat de confiance et de trouver des solutions aux problèmes

opérationnels que peuvent rencontrer les notaires avec les institutions financières. Le Comité s'est réuni en une seule occasion au cours du dernier exercice afin de préciser son mandat et établir un plan d'action pour la prochaine année.

Principales résolutions du Bureau de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé du seul commentaire émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*.

BUR-45-1-9.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé qu'aucun commentaire n'a été émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement sur les greffes des notaires*.

BUR-45-1-9.2

QUE le Bureau adopte les recommandations du Comité administratif en ce qui concerne la composition des comités et groupes de travail et qu'il confirme le mandat confié à chacun d'eux.

BUR-45-2-7

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité*.

BUR-45-2-8.1

QUE le Bureau recommande à l'Office des professions et au gouvernement de modifier l'article 1.18 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

BUR-45-2-8.2

QUE le Bureau de la Chambre des notaires approuve les états financiers

annuels vérifiés pour l'exercice financier 2001-2002, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme PSB comptables agréés, comme vérificateurs pour l'exercice financier 2002-2003 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

BUR-45-2-9

QUE le Bureau de la Chambre des notaires approuve le programme de sécurité des titres immobiliers tel que présenté.

BUR-45-3-8.1

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2003, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2003, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	3 065 \$
B	0 \$
C	0 \$

BUR-45-3-8.2.1.1

QUE la firme Pricewaterhouse Coopers soit nommée à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002.

BUR-45-3-8.2.2.

QUE le Bureau adopte le projet de règlement concernant l'exercice par les notaires de la profession en société tel que modifié.

BUR-45-3-9.2

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004 soit établie à 500 \$;

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004 soit établie à 0 \$;

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004, une cotisation spéciale de 100 \$ soit décrétée pour un projet de publicité;

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004, une cotisation spéciale de 20 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

BUR-45-3-9.12

QUE le Bureau de la Chambre des notaires, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* tel que modifié.

BUR-45-7-7.1



PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU BUREAU DE L'ORDRE

QUE le Bureau adopte, tel que présenté, le projet de règlement modifiant l'article 36 du *Code de déontologie des notaires* et que cette modification soit transmise pour commentaire à tous les membres de l'Ordre conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.

BUR-45-7-7.2

QUE M^e Charlaïne Bouchard, notaire à Sainte-Foy et membre en règle de l'Ordre, soit déclarée élue pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

QUE M. Jean Bouchard, président de La Survivance, soit déclaré élu pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

QUE M^e Louise Lortie, notaire à Repentigny et membre en règle de l'Ordre, soit déclarée élue pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005.

BUR-45-7-8.1

QUE le Bureau, sur recommandation du Comité administratif et du Comité de vérification, adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier 2003-2004.

BUR-45-7-9.1

QUE le Bureau adopte telle que présentée la politique de coopération internationale de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-45-7-10

QUE le Bureau adopte tel que présenté le plan stratégique de relance de la profession - phase II.

BUR-45-7-11

Principales résolutions du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Bureau la composition et le mandat des Comités du XLV^e Triennat.

CA-45-1-6

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ à l'Association du Barreau canadien pour la conception de documents de formation à l'intention de la profession juridique canadienne concernant la discrimination en milieu de travail et plus particulièrement au sujet du harcèlement;

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ pour l'organisation d'une conférence internationale en l'honneur de la Juge Claire L'Heureux Dubé.

CA-45-1-9.1

QUE le Comité administratif recommande au Bureau l'adoption du programme de sécurité des titres immobiliers tel que présenté.

CA-45-3-8

QUE soit accordé un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à M^{re} Raymond Pierre Gingras, notaire à Warwick, pour son apport à la profession.

CA-45-3-15.5

QUE le Comité administratif nomme M^{re} Ginette Nadeau, notaire à L'Ancienne-Lorette, à titre de représentante de la

Chambre des notaires au Conseil de la faculté de droit de l'Université Laval et nomme M^{re} Christine Gagnon, notaire à Québec, pour représenter la Chambre des notaires au Comité du programme de diplôme de droit notarial de la Faculté de droit de l'Université Laval.

CA-45-15.6

QUE le Comité administratif donne son accord de principe à une entente à intervenir avec le Barreau du Québec concernant un projet de collaboration entre les deux registres des testaments et des mandats tel que présenté.

CA-45-5-5.2

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 650 \$ représentant la contribution de la Chambre des notaires du Québec pour l'organisation des Jeux' Ridiques des étudiants en droit, édition 2003.

CA-45-5-7.1

QUE le Comité administratif nomme M^{re} Mario Desnoyers, notaire à Gatineau, à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour l'année universitaire 2002-2003.

CA-45-5-12.2

QUE le Comité administratif approuve le projet de politique de coopération internationale de la Chambre des notaires tel que présenté.

CA-45-8-3

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention annuelle de 45 000 \$ pour une durée de trois ans au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec pour des travaux de recherche et la production d'ouvrages en droit.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal pour la 4^e Conférence « Internet pour le droit ».

CA-45-10-9

QUE le Comité administratif entérine la recommandation du Comité de vérification quant aux prévisions budgétaires 2003-2004 telles que présentées ainsi que la durée du mandat des vérificateurs haussée à 6 ans et en recommande l'adoption par le Bureau.

CA-45-12-7

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ à la Fondation du Barreau canadien pour la tenue de leur congrès national qui se tiendra à Montréal, du 16 au 19 août 2003.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2002-2003 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 2 000 \$ à la



PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Fondation du Bien-Vieillir pour la tenue d'un colloque qui se tiendra à Montréal, les 14 et 15 avril 2003.

CA-45-15-3

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ à l'Association des professeurs de droit du Québec pour la tenue de leur congrès annuel qui se tiendra du 11 au 13 avril 2003 à Sainte-Adèle;

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention au montant de 500 \$ à l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées pour la tenue de leur premier colloque qui se tiendra les 13 et 14 juin 2003 à Montréal;

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention au montant de 400 \$ représentant le prix de la Chambre des notaires pour un finissant en techniques juridiques du Collège Ahuntsic ayant fait un stage dans une étude notariale.

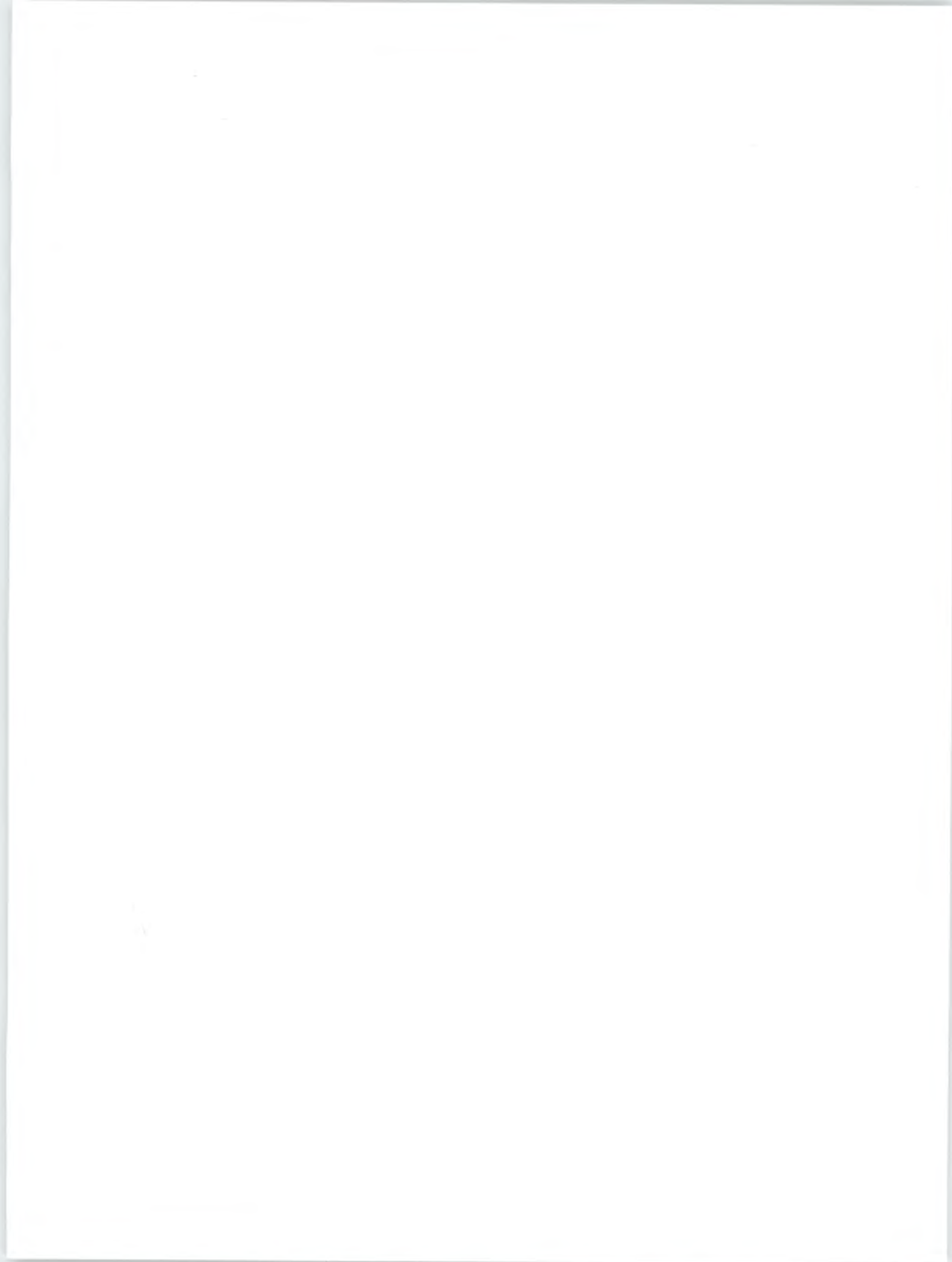
CA-45-17-10.1

Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2002-2003

Sophie Audet
Stéphane Beaulieu
Cathy Bédard
Pierre Bélanger
Renée Blais
Christine Bleau
Annie Bolduc
Ann Bouchard
Helen Bougas
Dominique Bourgeois
Valérie Bouthillette
Anouk Bouyssou
René Brisson
Audrey Chevalier
Amélie Coutu
Benoît Dancause
Yannick Demers

Anabelle Denicourt-Doyon
Isabelle Dessureault
Véronique Diné
Brigitte Fillion
Mélanie Fleurant
Mylène Forget
Nathalie Francoeur
Caroline Gélinas
Amélie Gérin
Nora Ghazigian
Pascal Hachey
Maryse Huard
Guylaine Joly
Elizabeth C. Lamarre
Josée Larivière
Amélie Lavigne

Mélissa Leblanc
Gaétan Leclair
Valérie Lefebvre
Sara Messier
Gabrielle Morin
Myriam Paré
Jean-François Piché
Carole Proteau
Caroline Simard
Carole St-Georges
Noémie St-Onge
Patrizia Tagliapietra
Caroline M. Tremblay
Maxime Tremblay
Katherine-Erika Vincent



États financiers et rapports des vérificateurs

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs

États financiers

Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 18



COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
CHARTERED ACCOUNTANTS
GENERAL PARTNERSHIP

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds général, du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'études notariales de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **Chambre des notaires du Québec**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Montréal, le 23 mai 2003

3333, boul. Graham, Bureau 400, Montréal (Québec) H3R 3L5

Tél.: (514) 341-5511 • Téléc.: (514) 342-0589
info@psb.qc.ca • www.psb.qc.ca

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Budget adopté 2003 (note 2)	Réal				
		2003			2002	
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	5 500 000	\$ ---	\$ ---	\$ 8 997 589	\$ 8 997 589	\$ 10 035 966
Cotisations	1 844 500	1 850 956	---	---	1 850 956	1 839 185
Registres des testaments et mandats	2 995 950	3 157 499	---	---	3 157 499	2 842 938
Placements	2 140 000	27 986	78 195	(111 165)	(4 984)	1 883 242
Formation	402 600	383 771	---	---	383 771	337 023
Autres	573 689	591 141	85 896	---	677 037	754 668
	<u>13 456 739</u>	<u>6 011 353</u>	<u>164 091</u>	<u>8 886 424</u>	<u>15 061 868</u>	<u>17 693 022</u>
Charges						
Salaires et charges sociales	6 009 900	5 677 809	161 874	134 659	5 974 342	5 562 046
Subventions à Notarius (TSIN) Inc.	180 000	---	---	576 517	576 517	3 145 298
Subventions à d'autres organismes	107 250	4 000	---	136 526	140 526	51 307
Honoraires professionnels	1 583 015	1 541 891	35 418	119 306	1 696 615	1 551 983
Réclamations (note 9)	500 000	---	535 734	---	535 734	655 690
Assurance excédentaire	165 000	---	163 500	---	163 500	163 500
Comités	372 700	298 967	11 132	770	310 869	294 908
Déplacements et représentations	367 064	370 814	834	18 893	390 541	337 922
Affiliations et délégations	150 000	191 448	---	---	191 448	194 778
Charges locatives	804 000	832 046	---	---	832 046	730 207
Services informatiques	634 000	728 669	---	---	728 669	828 858
Impression et diffusion électronique	234 000	316 133	---	---	316 133	284 460
Dépenses générales de bureau	883 235	777 134	2 665	98 466	878 265	866 718
Publicité et promotion	687 000	977 050	---	---	977 050	817 843
Mauvaises créances	54 000	(3 050)	---	(1 988)	(5 038)	130 707
Provision pour congrès	30 000	30 000	---	---	30 000	30 000
Administration	---	(199 870)	92 540	107 330	---	---
Amortissement des immobilisations	639 000	747 489	1 533	---	749 022	792 059
	<u>13 400 164</u>	<u>12 290 530</u>	<u>1 005 230</u>	<u>1 190 479</u>	<u>14 486 239</u>	<u>16 438 284</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapports aux charges avant les éléments suivants :						
	56 575	(6 279 177)	(841 139)	7 695 945	575 629	1 254 738
Plan d'action (note 11)	825 000	837 441	---	---	837 441	1 095 963
Élément inhabituel (note 17)	---	1 023 774	---	---	1 023 774	---
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
	<u>(768 425)</u>	<u>\$ (8 140 392)</u>	<u>\$ (841 139)</u>	<u>\$ 7 695 945</u>	<u>\$ (1 285 586)</u>	<u>\$ 158 775</u>

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003						2002	
	Fonds général			Fonds d'études notariales			Total	
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Total	Fonds d'indemnisation	Affectations d'origine interne (note 18)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début de l'exercice	1 528 761	\$ 1 790 058	\$ 3 318 819	\$ 4 808 059	\$ ---	\$ 31 896 367	\$ 31 896 367	\$ 39 864 470
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(747 489)	(7 392 903)	(8 140 392)	(841 139)	---	7 695 945	(1 285 586)	158 775
Investis en immobilisations	384 071	(384 071)	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne	---	837 441	837 441	---	6 000 000	(6 837 441)	(837 441)	---
Virements interfonds	---	7 041 893	7 041 893	---	---	(7 041 893)	(7 041 893)	---
Solde à la fin de l'exercice	1 165 343	\$ 1 892 418	\$ 3 057 761	\$ 3 966 920	\$ 6 000 000	\$ 25 712 978	\$ 31 712 978	\$ 40 023 245

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Bilan

au 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 10)	1 875 275 \$	289 847 \$	630 331 \$	2 795 453 \$	1 706 492 \$
Débiteurs (note 4)	1 153 998	---	---	1 153 998	1 217 813
Intérêts courus	13 147	14 777	714 060	741 984	631 105
Contribution à recevoir du Fonds d'études notariales	837 441	---	---		
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 12)	---	---	56 312	56 312	56 312
Frais payés d'avance	323 172	---	---	323 172	597 229
	<u>4 203 033</u>	<u>304 624</u>	<u>1 400 703</u>	<u>5 070 919</u>	<u>4 208 951</u>
Placements (note 5)	---	4 318 273	31 315 359	35 633 632	37 473 423
Dépôt à terme (note 13)	427 902	---	---	427 902	427 902
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 12)			89 160	89 160	145 472
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	200 100	---	---	200 100	145 500
Immobilisations (note 6)	1 165 341	---	---	1 165 341	1 530 294
	<u>1 793 343</u>	<u>4 318 273</u>	<u>31 404 519</u>	<u>37 516 135</u>	<u>39 722 591</u>
	<u>5 996 376 \$</u>	<u>4 622 897 \$</u>	<u>32 805 222 \$</u>	<u>42 587 054 \$</u>	<u>43 931 542 \$</u>
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 8)	2 319 956	103 729	254 803	2 678 488	2 259 771
Provision pour réclamations en cours	---	552 248	---	552 248	954 874
Perçu d'avance - ACDI (note 10)	263 618	---	---	263 618	248 811
Produits perçus d'avance	12 718	---	---	12 718	16 939
Contribution à payer au Fonds général	---	---	837 441		
	<u>2 596 292</u>	<u>655 977</u>	<u>1 092 244</u>	<u>3 507 072</u>	<u>3 480 395</u>
Crédit reporté	342 323	---	---	342 323	427 902
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 165 343	---	---	1 165 343	1 530 294
Non grevés d'affectations	1 892 418	---	25 712 978	27 605 396	1 790 058
Affectations d'origine interne	---	3 966 920	6 000 000	9 966 920	36 702 893
	<u>3 057 761</u>	<u>3 966 920</u>	<u>31 712 978</u>	<u>38 737 659</u>	<u>40 023 245</u>
	<u>5 996 376 \$</u>	<u>4 622 897 \$</u>	<u>32 805 222 \$</u>	<u>42 587 054 \$</u>	<u>43 931 542 \$</u>

Au nom du Bureau,

_____, président

_____, directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 285 586) \$	158 775 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	749 022	792 059
Amortissement du crédit reporté	(85 579)	(85 581)
Prestations constituées	(54 600)	(103 100)
Gain (perte) sur la cession de placements	616 070	(1 163 241)
	<u>1 224 913</u>	<u>(559 863)</u>
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	63 815	959 314
Intérêts courus	(110 879)	374 562
Frais payés d'avance	274 057	119 731
Créditeurs	418 717	(2 306 769)
Perçu d'avance - ACDI	14 807	301 214
Produits perçus d'avance	(4 221)	(30 664)
Provision pour réclamations en cours	(402 626)	461 826
	<u>253 671</u>	<u>(120 786)</u>
	<u>192 998</u>	<u>(521 874)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance à Notarius(TSIN) Inc	56 312	132 172
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(13 342 379)	(11 016 183)
Cession de placements	14 566 100	10 902 035
Acquisition d'immobilisations	(384 070)	(694 448)
	<u>839 651</u>	<u>(808 596)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	1 088 961	(1 198 298)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 706 492	2 904 790
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u><u>2 795,453</u></u> \$	<u><u>1 706 492</u></u> \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

3. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent en partie ou en totalité aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre a établi par règlement un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

3. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements à long terme subissaient une baisse de valeur durable, une réduction serait comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	3 ans
Logiciels et programmation	2 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, 4 ans

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre a reçu un montant de 855 805 \$ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le Fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 580 \$ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (le Régime) sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ♦ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ♦ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.

3. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

- ♦ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10% de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10% de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 18 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ♦ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius (TSIN) Inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

- ♦ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

- ♦ Notarius (TSIN) Inc.

Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

3. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

♦ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

4. Débiteurs

	2003	2002
Fonds général		
Clients	627 639 \$	708 620 \$
Autres débiteurs	362 653	208 579
Notarius (TSIN) Inc.	---	17 450
Régime de retraite	344	23 800
Dû par le Fonds d'indemnisation	34 382	209 984
Dû par le Fonds d'études notariales	128 980	48 860
	<u>1 153 998 \$</u>	<u>1 217 293 \$</u>
Fonds d'études notariales		
Clients	--- \$	520 \$
	<u>1 153 998 \$</u>	<u>1 217 813 \$</u>

Notes complémentaires au 31 mars 2003

5. Placements

	2003				2002			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Fonds communs	n/a	n/a	678 004	\$ 678 004	n/a	n/a	538 232	\$ 538 232
Obligations								
Canada	2,53	4,01	771 930	767 413	2,29	4,51	1 157 536	1 174 854
Provinces	2,86	4,23	731 561	720 720	2,14	4,83	814 518	816 880
Organismes parapublics	1,13	3,69	207 506	204 820	2,01	4,59	314 972	307 230
Fonds communs	n/a	n/a	827 275	* 823 487	n/a	n/a	1 030 352	1 044 181
			2 538 272	2 516 440			3 317 378	3 343 145
Actions								
Fonds communs/canadiennes			427 630	526 200			621 973	619 137
Fonds communs/américaines			194 061	213 669			516 991	497 595
Fonds communs/internationales			310 498	383 960			418 421	444 633
			932 189	1 123 829			1 557 385	1 561 365
			4 146 465	4 318 273			5 412 995	5 442 742
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Fonds communs	n/a	n/a	1 612 346	1 612 346	n/a	n/a	—	—
Acceptations bancaires	n/a	3,09	59 838	59 838	n/a	2,13	19 932	19 906
Certificat de dépôt	0,83	1,50	10 000	10 000	0,83	1,25	10 000	10 000
			1 682 184	1 682 184			29 932	29 906
Obligations								
Canada	3,25	4,25	562 689	570 602	1,98	4,44	281 340	278 338
Provinces	2,54	4,16	955 985	943 873	3,42	5,35	994 000	1 001 873
Municipalités	1,51	3,98	51 155	48 295	1,58	4,37	271 365	288 435
Organismes parapublics	2,31	4,11	745 379	737 080	1,76	4,35	1 031 455	1 018 976
Sociétés	4,03	5,25	3 403 341	3 408 462	2,85	6,22	3 843 405	3 878 855
Fonds communs			11 700 005	11 541 059			11 137 963	11 388 015
			17 418 554	17 249 371			17 559 528	17 854 492
Actions								
Actions canadiennes			6 051 668	8 119 715			7 637 077	8 144 964
Actions américaines			1 406 447	1 583 440			2 764 938	3 080 927
Actions internationales			1 910 931	2 680 649			2 372 554	2 920 392
			9 369 046	12 383 804			12 774 569	14 146 283
			28 469 784	31 315 359			30 364 029	32 030 681
			32 618 249	\$ 35 633 632			35 777 024	\$ 37 473 423

a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

c) La juste valeur des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

6. Immobilisations

	2003			2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	558 510 \$	311 300 \$	247 210 \$	569 799 \$	365 703 \$	204 096 \$
Logiciels et programmation	1 169 581	925 053	244 528	1 139 712	642 508	497 204
Mobilier de bureau	532 984	307 476	225 508	525 035	254 241	270 794
Équipements de bureau	47 577	35 892	11 685	118 263	101 402	16 861
Améliorations locatives	1 059 383	622 973	436 410	1 059 383	519 577	539 806
	<u>3 368 035</u>	<u>2 202 694</u>	<u>1 165 341</u>	<u>3 412 192</u>	<u>1 883 431</u>	<u>1 528 761</u>
Fonds d'indemnisation						
Logiciels et programmation	3 178	3 178	---	23 890	22 357	1 533
Fonds d'études notariales						
Logiciels et programmation	---	---	---	266 905	266 905	---
	<u>3 371 213 \$</u>	<u>2 205 872 \$</u>	<u>1 165 341 \$</u>	<u>3 702 987 \$</u>	<u>2 172 693 \$</u>	<u>1 530 294 \$</u>

7. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 juillet 2003. Au 31 mars 2003 ce crédit était inutilisé.

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

8. Crédoeurs

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fonds général		
Fournisseurs	1 128 632 \$	867 350 \$
Autres crédoeurs	419 760	268 024
Notarius (TSIN) Inc.	53 322	110 602
Salaires et avantages sociaux	718 242	662 897
	<u>2 319 956</u>	<u>1 908 873</u>
Fonds d'indemnisation		
Fournisseurs	12 048	11 433
Dû à l'assureur	57 299	57 628
Dû au Fonds général	34 382	209 984
	<u>103 729</u>	<u>279 045</u>
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	18 911	22 993
Notarius (TSIN) Inc.	106 913	---
Dû au Fonds général	128 979	48 860
	<u>254 803</u>	<u>71 853</u>
	<u>2 678 488 \$</u>	<u>2 259 771 \$</u>

9. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

9. Réclamations (suite)

Fonds d'indemnisation (suite)

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2003	2002
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	541 728 \$	555 022 \$
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(5 994)	100 668
	<u>535 734 \$</u>	<u>655 690 \$</u>

10. Perçu d'avance-ACDI

Fonds général

La Chambre administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), deux programmes de coopération avec les notariats ukrainien et roumain. L'ACDI verse à la Chambre une aide ne devant servir qu'aux fins de chacun des programmes et la Chambre contribue aux dits programmes sous forme de biens et services, selon les protocoles d'entente.

Ces programmes n'ont pas affecté les résultats de l'exercice du fait que la Chambre ne bénéficie d'aucun avantage financier découlant de ceux-ci. La provenance et l'utilisation cumulatives des fonds relatifs à ces programmes se détaillent comme suit :

	Ukraine	Roumanie	Total
Provenance			
Aide de l'ACDI	844 142	\$ 422 933	\$ 1 267 075
Intérêts	10 258	5 287	15 545
	<u>854 400</u>	<u>428 220</u>	<u>1 282 620</u>
Perçu d'avance – ACDI	<u>(111 555)</u>	<u>(152 063)</u>	<u>(263 618)</u>
	742 845	276 157	1 019 002
Utilisation			
Salaires et avantages sociaux	450 190	71 507	521 697
Honoraires professionnels	82 095	60 495	142 590
Déplacements et représentations	160 307	113 765	274 072
Mobilier et équipements	13 400	10 191	23 591
Locaux et fournitures de bureau	36 853	20 199	57 052
	<u>742 845</u>	<u>276 157</u>	<u>1 019 002</u>
Résultats nets	<u>---</u>	<u>\$ ---</u>	<u>\$ ---</u>

L'encaisse au montant de 1 875 275 \$ inclut un montant de 263 618 \$ devant être affecté aux programmes ci-haut mentionnés.

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

11. Plan d'action

Un plan d'action de relance de la profession a été entrepris au cours de l'exercice financier 2000, il affecte le Fonds général comme suit :

	2003	2002
Fonds général		
Cours de mise en marché	(8 667) \$	361 972 \$
Regroupement de notaires	206 328	123 790
Table de concertation du jeune notariat	17 156	10 375
Chaire du notariat	253 529	---
Programme de perfectionnement (HEC)	61 147	292 629
Médiation civile et commerciale	40 000	4 386
Bourses universitaires	118 684	260 160
Mise en valeur de la diversité des services	119 158	42 651
Autres actions	30 106	---
	<u>837 441 \$</u>	<u>1 095 963 \$</u>

12. Opérations entre apparentés

L'avance consentie à Notarius (TSIN) inc. est remboursable à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en octobre 2005 et porte intérêt au taux de 6 %. Les versements en capital à recevoir au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2004	56 312 \$
2005	56 312
2006	<u>32 848</u>
Total	<u>145 472 \$</u>

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius (TSIN) inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

	2003	2002
Produits	16 999 \$	800 \$
Services informatiques	716 010 \$	797 878 \$
Acquisition d'immobilisations	58 250 \$	---

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

13. Engagements**Fonds général**

La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations se répartit sur les exercices financiers comme suit :

2004	651 000	\$
2005	652 000	
2006	690 000	
2007	694 000	
2008	58 000	
Total	<u>2 745 000</u>	\$

Le dépôt à terme, au montant de 427 902 \$ (427 902 \$ en 2002) portant intérêt au taux de 2,93% (1,70% en 2002) échéant le 16 avril 2003 est affecté à la garantie des baux.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière, ni sur les résultats de son exploitation.

La Chambre cautionne les améliorations locatives, assumées par le bailleur, des locaux de Notarius (TSIN) Inc. pour un montant de 41 671 \$. Ce montant est réduit mensuellement jusqu'au terme du bail, soit octobre 2003.

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

15. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre 2002

	<u>31 décembre 2002</u>	<u>31 décembre 2001</u>
Bilan		
Actif	53 157 400 \$	53 279 674 \$
Passif	33 208 525 \$	36 847 518 \$
Surplus cumulé	19 948 875 \$	16 432 156 \$
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	6 917 504 \$	6 201 813 \$
Charges	4 286 550 \$	5 425 323 \$
Activités de placements		
Produits	1 006 149 \$	2 226 392 \$
Charges	120 384 \$	119 976 \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	1 378 157 \$	630 133 \$
Activités d'investissement	(1 549 247) \$	(1 468 525) \$

Notarius (TSIN) Inc. au 31 mars 2003

	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>
Bilan		
Actif	1 045 980 \$	1 272 481 \$
Passif	651 053 \$	852 732 \$
Actifs nets	394 927 \$	419 749 \$
Résultats		
Produits	2 596 190 \$	3 224 858 \$
Charges	2 770 263 \$	3 309 821 \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	43 167 \$	1 797 305 \$
Activités de financement	(56 312) \$	(1 624 841) \$
Activités d'investissement	(118 115) \$	252 373 \$

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius (TSIN) Inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius (TSIN) Inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2000.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars 2003 :

Obligations au titre des prestations constituées	7 711 800	\$
Juste valeur de l'actif du Régime	6 985 600	\$
Déficit du régime à la fin de l'exercice	726 200	\$
Actif transitoire non amorti au 31 mars 2003	381 700	\$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,5 %
Taux d'actualisation	7,0 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	4,0 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	226 300	\$
Cotisations des participants	206 500	\$
Prestations et remboursements versés	399 500	\$

Actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2003 :

Solde au début	145 500	\$
Cotisations de l'employeur	226 300	
Charge de retraite de l'exercice	(171 700)	
	<u>200 100</u>	\$

Notes complémentaires
au 31 mars 2003

17. Élément inhabituel

Fonds général

Suite à un jugement rendu par la Cour d'Appel dans le cadre d'une poursuite intentée contre la Chambre, un montant de 1 023 774 \$ a dû être versé à titre d'indemnité et d'intérêts.

18. Affectation d'origine interne

Fonds d'études notariales

En vertu d'une résolution adoptée par le comité administratif de la Chambre, un montant de 6 000 000 \$ a été affecté à même le Fonds d'études notariales pour éventuellement être utilisé à l'indemnisation conformément à l'article 8.5 de la nouvelle Loi sur le notariat.

19. Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'avance à Notarius (TSIN) Inc. correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêt qu'elle porte ne diffère pas sensiblement de celui en vigueur sur le marché.

20. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 2003.



The first part of the paper discusses the importance of understanding the cultural context of the research. It highlights the need for researchers to be sensitive to the values and beliefs of the communities they are studying. This is particularly important in the field of education, where cultural differences can significantly impact learning outcomes. The paper then moves on to discuss the challenges of conducting research in diverse cultural settings. It notes that researchers often face difficulties in establishing rapport with participants and in interpreting their responses. To address these challenges, the paper suggests several strategies, including the use of local researchers and the development of culturally appropriate research instruments. The final part of the paper discusses the importance of ethical considerations in cross-cultural research. It emphasizes the need for researchers to obtain informed consent from participants and to ensure that the research is conducted in a way that respects the dignity and rights of all individuals.

